



Bingwi Neyaashi
Anishinaabek



NORTHERN
POLICY INSTITUTE
INSTITUT DES POLITIQUES
DU NORD
Giwedhong Aakomenjigewin Teg
ᑲ ᐃᑕᑦ-ᑲᑦᑲ ᐱᑦᑲᑦᑲ ᐃᑲᑦᑲᑲᑲᑲᑲ
Institut d'Politik di Nor
Aen vavnd nor Lee Iway La koonpayeen



NORTHERN RECONCILIATION
RÉCONCILIATION DANS LE **NORD**

Rapport de Recherche | Automne 2022

Reconstruire les Premières Nations en favorisant la prospérité durable

Série sur la Reconstruction de la Nation, Volume 12

IPN – Ques nous sommes

Président & DG

Charles Cirtwill

Conseil d'administration

Florence MacLean
(Présidente du conseil)
Kim Jo Bliss
(Vice-présidente Nord-Ouest)
Dwayne Nashkawa
(Vice-président Nord-Est)
Kevin Eshkawkogan
(Secrétaire)
Pierre Riopel (Trésorier)
Charles Cirtwill
(Président et Chef de la direction)

Suzanne Bélanger-Fontaine
Harley d'Entremont Ph. D.
Ralph Falcioni
Christine Leduc
Michele Piercey-Normore Ph. D.
Eric Rutherford
Alan Spacek
Mariette Sutherland
Brian Vaillancourt
Wayne Zimmer

Conseil consultatif

Michael Atkins
Martin Bayer
Pierre Bélanger
Cheryl Brownlee
Chief Patsy Corbiere
Katie Elliot
Neil Fox
Shane Fugere

George Graham
Gina Kennedy
Winter Dawn Lipscombe
Dr. George C. Macey
John Okonmah
Bill Spinney
Brian Tucker Ph. D.

Conseil de recherche

Hugo Asselin Ph. D.
Riley Burton
Ken Carter Ph. D.
Heather Hall Ph. D. (Présidente,
Conseil consultatif de la
recherche de l'IPN)
Katie Hartmann Ph. D.
Carolyn Hepburn

Peter Hollings Ph. D.
Brittany Paat
Barry Prentice Ph. D.
David Robinson Ph. D.

Reconnaissance des territoires traditionnels

L'IPN voudrait rendre hommage aux Premières Nations, sur les territoires traditionnels desquelles nous vivons et travaillons. Le fait d'avoir nos bureaux situés sur ces terres est une chance dont l'IPN est reconnaissant, et nous tenons à remercier toutes les générations qui ont pris soin de ces territoires.

Nos bureaux principaux:

- Celui de Thunder Bay se trouve sur le territoire visé par le Traité Robinson-Supérieur, sur le territoire traditionnel des peuples Anishnaabeg, ainsi que de la Première Nation de Fort William.
- Celui de Sudbury se trouve sur le territoire visé par le Traité Robinson-Huron, sur le territoire traditionnel des peuples Atikameksheng Anishnaabeg, ainsi que de la Première Nation de Wahnapiatae.
- Celui de Kirkland Lake se trouve sur le territoire visé par le Traité Robinson-Huron, sur le territoire traditionnel des peuples Cree, Ojibway et Algonquin, ainsi que de la Première Nation de Beaverhouse.
- Tous deux abritent de nombreux peuples des Premières nations, des Inuits et des Métis.

Nous reconnaissons et apprécions le lien historique que les peuples autochtones entretiennent avec ces territoires. Nous reconnaissons les contributions qu'ils ont apportées pour façonner et renforcer ces communautés, la province et le pays dans son ensemble.

Ce rapport a été rendu possible en partie grâce au soutien de la Fondation canadienne Donner et de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. L'Institut des politiques du Nord leur exprime toute sa gratitude pour leur généreux soutien, mais tient à souligner ce qui suit : les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Institut, de son conseil d'administration ou de ses partisans. La citation avec crédit approprié est autorisée.

Les calculs de l'auteur sont basés sur les données disponibles au temps de publication et sont sujets aux changements.

Rédacteur de revue: Robert Patrick Ph. D.

© 2022 Institut des politiques du Nord

Publié par l'Institut des politiques du Nord

874 rue Tungsten

Thunder Bay, Ontario P7B 6T6

ISBN: 978-1-77868-010-6

Partenaires

Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek



Notre peuple est présent sur ces terres depuis des temps immémoriaux. Nos ancêtres étaient des gens forts et indépendants, comme nous le sommes aujourd'hui, qui se déplaçaient au gré des saisons sur un vaste territoire autour du lac Nipigon. Nous nous gouvernions à l'aide des enseignements traditionnels que nous enseignons encore aujourd'hui à nos enfants. Aujourd'hui, les membres de notre communauté sont dispersés dans de nombreuses collectivités, dont la majorité sont situées dans le nord-ouest de l'Ontario, à l'intérieur et autour des rives du lac Supérieur. Nous sommes unis par notre lien avec l'environnement, notre engagement envers nos valeurs traditionnelles et notre respect mutuel.

Bingwi Neyaashi Anishinaabek



Le peuple de Bingwi Neyaashi Anishinaabek - anciennement connu sous le nom de Première nation de Sand Point - occupe les rives sud-est du lac Nipigon depuis des temps immémoriaux. Notre communauté se consacre à favoriser une forte identification culturelle, à protéger la Terre Mère et à offrir des chances égales à tous. De plus, la vision de notre communauté est de faire croître l'économie de Bingwi Neyaashi Anishinaabek et d'être reconnue comme une communauté durable et solidaire où les entreprises réussissent, les membres s'épanouissent et la culture est célébrée.

Première nation du Lac des Mille Lacs



La communauté de la Première nation du Lac des Mille Lacs est située dans le nord-ouest de l'Ontario, à 135 km à l'ouest de Thunder Bay, et englobe environ 5 000 hectares de la beauté la plus spectaculaire de Mère Nature. Depuis des temps immémoriaux, notre peuple tient et prend soin de ses terres et de ses territoires traditionnels. Afin d'atteindre notre objectif et de réaliser notre vision, nous, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, nous engageons à rebâtir un fort sentiment d'appartenance à la communauté en suivant une approche holistique et des processus inclusifs pour un développement communautaire sain.

À propos de l'auteur

Larissa Yantha



Larissa Yantha était une stagiaire analyste des politiques de la SGFPNO au Northern Policy Institute. Elle a obtenu un baccalauréat en études mondiales et une maîtrise en religion, culture et justice mondiale à l'Université Wilfrid Laurier. Au cours de son séjour à l'IPN, elle s'est intéressée à aux capacités et à l'innovation des Autochtones, à l'immigration et aux approches communautaires de la lutte contre le racisme. l'immigration et les approches communautaires de la lutte contre le racisme. Actuellement, Larissa coordonnatrice des projets spéciaux à la municipalité de de Nipissing Ouest, où elle applique ses connaissances interdisciplinaires et ses et ses approches de recherche intersectionnelles. Lorsque Lorsqu'elle n'est pas plongée dans la recherche, Larissa peut être trouvée dans sa ville natale d'Englehart. d'Englehart, à faire du bénévolat pour des initiatives locales et à parcourir le nord-est de l'Ontario. le nord-est de l'Ontario.

Table des matières

Résumé.....	7
Introduction	8
Financement public	9
Financement des entreprises	10
Financement de projet	11
Revenus autonomes.....	12
Monétisation.....	13
Utilisation du développement commercial comme mécanisme de financement	17
Utilisation d'une approche hybride pour le financement des projets d'infrastructure	19
Utilisation des programmes et du financement public pour les infrastructures à petite échelle	22
Utilisation de la communauté pour financer les projets d'infrastructures communautaires.....	23
Défis et préoccupations concernant le financement des projets.....	25
Changer le jeu du financement : Recommandations.....	26
Remarques finales.....	29
Références.....	30
Annexe	33



Résumé

Tout comme le terme « infrastructure » ne se limite plus aux structures traditionnelles, les moyens de financement des infrastructures sont devenus beaucoup plus diversifiés et flexibles. Les Premières Nations, comme les autres nations, utilisent maintenant une combinaison de méthodes telles que les partenariats public-privé (PPP), le financement des entreprises et les sources de financement gouvernementales pour construire des infrastructures à grande échelle. Certaines collectivités continuent de recourir à du financement strictement public, tandis que d'autres sont allées jusqu'à recourir à la production participative pour les grands projets. La Nation crie de Peter Ballantyne (PBCN) a utilisé les droits fonciers issus de traités (DFIT), les règlements juridiques et les revenus autonomes antérieurs pour financer plusieurs réserves urbaines commerciales prospères.

Pour obtenir les meilleurs résultats, les Premières Nations doivent être prêtes à utiliser plus d'un modèle de financement et à faire appel à différents partenaires pour atteindre leurs objectifs de développement économique. Pour que cela soit possible, le gouvernement fédéral et les Premières Nations doivent procéder à des changements importants.

Le gouvernement fédéral devrait :

- Être prêt à verser des paiements uniques aux Premières Nations qui souhaitent commencer à reconstruire leurs communautés.
- Faciliter la monétisation par les Premières nations des transferts pluriannuels du Canada (et des provinces). Cela devrait se faire par l'entremise de l'Administration financière des Premières nations chaque fois qu'il est raisonnable et prudent de le faire
- Améliorer la mobilisation de nation à nation pour discuter des solutions aux lacunes de financement.
- Élaborer une ressource en ligne complète pour représenter tous les modèles de financement et d'aide financière disponibles pour les Premières Nations, ainsi que toutes les informations pertinentes.
- Réexaminer la Loi sur la transparence financière des Premières Nations, notamment les personnes qu'elle vise à servir et ses résultats logiques.

Les Premières Nations devraient :

- Utiliser des solutions particulières aux cas comme modèles pour le développement futur.
- Être prêtes à utiliser une approche de financement hybride où une combinaison de fonds gouvernementaux, de fonds d'entreprise et de revenus autonomes antérieurs est utilisée.

Introduction

Il ne faut pas sous-estimer les défis que posent la construction et l'entretien des infrastructures pour servir les communautés des Premières Nations, dans les réserves et hors des réserves. Si les défis géographiques et techniques ne manquent pas, la grande difficulté à obtenir des financements est souvent un problème plus important. Selon le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA), la plupart des mécanismes de financement des infrastructures dans les réserves des Premières Nations proviennent de sources de financement fédérales (Centre for the North au Conference Board of Canada, 2014). Selon la Banque mondiale, les fonds publics ne sont qu'un des trois mécanismes de financement les plus courants utilisés pour financer les projets d'infrastructure (Work Bank Group, 2016). Les deux autres sont le financement des entreprises et le financement de projets. Chaque méthode comporte ses forces et ses faiblesses. Il n'est pas idéal de se reposer sur une seule approche.

Financement public

Le financement public peut prendre de nombreuses formes. Dans le cas des projets de type « conception-construction-exploitation », l'exploitant reçoit une somme forfaitaire pour la construction, puis des frais d'exploitation pour couvrir l'exploitation et l'entretien du projet. Une autre option consiste à ce que le gouvernement recoure aux marchés publics traditionnels pour la construction, puis choisisse un prestataire privé ou public pour exploiter et entretenir les installations ou fournir un service. Comme on l'a vu plus haut, le gouvernement fédéral dispose de multiples programmes pour financer les infrastructures dans les réserves. De plus en plus, le gouvernement de l'Ontario s'implique également dans le soutien de projets d'infrastructure conjoints où les communautés non autochtones voisines s'associent aux Premières Nations locales.

Pour le logement dans les réserves, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AANDC) [ancien nom du ministère¹] fournit du soutien par l'entremise de trois programmes et initiatives (Sénat canadien, 2015). Le premier est sous la forme d'affectations de capital pour les Premières Nations, qui a été introduit en 1996 pour fournir du financement ciblé aux Premières Nations. Des subventions comprises entre 20 000 et 40 000 dollars sont allouées pour les rénovations. Le deuxième est le programme d'aide au revenu, dans le cadre duquel 125 millions de dollars sont versés chaque année aux résidents pour les aider à payer leur loyer, les services publics et d'autres coûts liés au logement (Sénat canadien, 2015). Le troisième est le programme de garanties d'emprunt ministérielles. Ce dernier permet de remédier aux restrictions relatives à la saisie de terrains (qui est l'option habituelle hors réserve que les commerçants et les banques utilisent lorsqu'ils sont confrontés à des propriétaires défaillants). Le programme dispose de 2,2 milliards de dollars utilisés pour offrir des garanties d'emprunt afin d'encourager les prêteurs privés à fournir le capital nécessaire à la construction de logements. Un tiers des logements dans les réserves est financé par une garantie d'emprunt ministérielle. Enfin, AANDC fournit du financement ponctuel pour aider à résoudre le problème de surpopulation. Entre 2009 et 2011, 400 millions de dollars ont été affectés à la résolution de ces problèmes (Sénat canadien, 2015).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) joue un rôle différent dans le soutien aux Premières Nations. « Alors qu'AANDC exerce des activités au niveau communautaire en finançant les infrastructures liées au logement et le développement des capacités, la SCHL exécute des programmes

de logement donnés pour financer la construction, la rénovation et la gestion des logements sociaux » (Sénat canadien, 2015, 10). Ils le font par l'entremise de quatre programmes. Le programme de prêts assurés dans les réserves aide les conseils de bande et les membres des Premières Nations à accéder à du financement pour construire, acheter ou rénover des logements (Sénat canadien, 2015). Le Programme de logement sans but lucratif dans les réserves aide les communautés à construire, à acheter et à rénover des logements. Le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) aide les membres des Premières Nations à réparer les logements qui ne répondent pas aux normes de santé et de sécurité. Le programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA) aide les membres à payer les réparations mineures de logements afin de permettre aux personnes âgées de rester chez elles plus longtemps.

Le Northern Community Capacity Building Program est financé par la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO). La SGFPNO a été créée en 1988 pour promouvoir le développement économique des régions du nord, de l'ouest et du centre de l'Ontario. Elle souhaite financer des projets qui favorisent la croissance économique dans cette région. Elle se concentre sur Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Témiscaming (SGFPNO, s.d.). Le Northern Community Capacity Building Program est un programme qui aide les collectivités du Nord à renforcer les capacités qui leur permettront de soutenir la croissance économique (Fédération canadienne des municipalités, s.d.). Il accorde du financement aux projets communautaires pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, ou 75 %. Le financement des projets régionaux ne dépasse pas 100 000 \$ ou 75 %. Les alliances de municipalités et de Premières Nations sont encouragées à présenter une demande, ce qui en fait une option probable pour le financement des réserves urbaines dans cette région d'intérêt (Ontario Business Grants, s.d.).

Le Programme de développement du Nord de l'Ontario (PDNO) est un projet financé par FedNor. FedNor est l'organisation du gouvernement du Canada qui se spécialise dans le développement économique des régions du nord, de l'ouest et du centre de l'Ontario. Ses programmes et services soutiennent la création d'emplois et la croissance économique dans l'intention de bâtir « un Nord de l'Ontario plus fort » (gouvernement du Canada, 2017, paragr. 1). FedNor offre une aide aux projets menés par les municipalités, les Premières Nations et d'autres organisations qui souhaitent soutenir le développement économique et l'autonomie (gouvernement du Canada, 2019b). Pour ce faire, elle offre des contributions remboursables et non remboursables à des projets, notamment ceux qui tirent parti des industries minière, forestière, touristique, agroalimentaire, des technologies de l'information et des communications, des énergies renouvelables et de la

¹ Le nom du ministère est devenu Affaires autochtones et du Nord Canada avant d'être scindé en deux ministères distincts : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et Services aux Autochtones Canada.

fabrication (Fédération canadienne des municipalités, s.d.). FedNor embauche également des personnes qualifiées pour superviser les projets (gouvernement du Canada, 2019b).

Le Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones vise à financer le développement de projets d'immobilisations communautaires qui contribuent à une base sociale durable et soutiennent la participation économique et le leadership des communautés autochtones. Il prévoit du financement pour trois étapes de projets : l'achèvement de l'étude de faisabilité, l'achèvement de la conception et la construction, la rénovation ou le réaménagement des projets (Fédération canadienne des municipalités, s.d.).

Enfin, il existe un certain nombre de mécanismes de financement qui ciblent les projets visant à contribuer au développement économique. Le Fonds de développement économique pour les Autochtones (FDEA) [gouvernement de l'Ontario, 2019] est parrainé par le gouvernement de l'Ontario et vise à promouvoir le développement économique et à améliorer les résultats du développement socio-économique des Autochtones par l'entremise de subventions et de financement. Il s'applique aux entreprises, aux communautés et aux organisations autochtones (Fédération canadienne des municipalités, s.d.). Le FDEA « fournit des subventions et du financement aux entrepreneurs, aux entreprises, aux communautés et aux organisations autochtones et est conçu pour promouvoir le développement économique et améliorer les possibilités pour les populations autochtones ». Il finance des projets qui diversifient les économies autochtones, augmentent l'emploi et collaborent avec le secteur privé (gouvernement de l'Ontario, 2014, sec. 1). Au cours de l'exercice 2019-2020, un financement de 8,2 millions de dollars a été accordé à 26 projets et à 6 institutions financières (gouvernement de l'Ontario, 2019).

Le Fonds pour les nouvelles relations offre deux types de financement par l'entremise du gouvernement de l'Ontario (Fédération canadienne des municipalités, s.d.). Tout d'abord, il y a le financement de base de la capacité de consultation, qui aide les Premières Nations à consulter les gouvernements et les organismes du secteur privé au sujet des terres et des ressources et à s'engager auprès de ces parties. Le second est le financement du renforcement des capacités, qui vise à soutenir les projets de renforcement des capacités qui travaillent avec le gouvernement (Fédération canadienne des municipalités, s.d.). Les objectifs du Fonds pour les nouvelles relations sont de renforcer les capacités et l'expertise tout en créant des emplois, en développant des partenariats commerciaux et en améliorant les possibilités économiques globales (gouvernement de l'Ontario, 2014).

Financement des entreprises

Le deuxième mécanisme de financement déterminé par la Banque mondiale est le « financement d'entreprise ou de bilan ». Dans cette méthode, l'exploitant privé peut choisir d'accepter de financer une partie ou la totalité du projet, mais décider de financer le projet par l'entremise du financement d'entreprise (Work Bank Group, 2016). Cela signifie que le projet serait financé d'après le bilan de l'exploitant privé, plutôt que sur le projet lui-même. Ce mécanisme est souvent utilisé pour des projets de moindre valeur où le coût de financement n'est pas assez important pour un mécanisme de financement de projet, ou dans les cas où l'exploitant est important et souhaite financer le projet depuis son propre bilan. L'avantage du financement d'entreprise est que le coût du financement de l'exploitant privé sera probablement inférieur au coût du financement du projet seul. Il est également connu pour être moins compliqué que le financement de projets. Malheureusement, le financement des entreprises est accompagné d'un coût de renonciation, car l'entreprise peut être moins encline à financer ou à investir dans d'autres projets (Work Bank Group, 2016).

À l'occasion, le gouvernement s'implique pour encourager le financement d'entreprises ou de projets par le secteur privé, soit par des garanties d'emprunt (comme indiqué ci-dessus), soit par des subventions directes. L'Aboriginal Loan Guarantee Program (ALGP) a été annoncé dans le budget 2009 de l'Ontario et offre une garantie pour un emprunt privé (Office ontarien de financement, s.d.). Les entreprises autochtones peuvent acheter jusqu'à 75 % d'un projet admissible, pour un montant maximal de 50 millions de dollars. Il est accessible à toute entreprise détenue à 100 % par des Autochtones et dont l'activité est axée sur les infrastructures d'énergie verte. Ce programme est géré par l'Office ontarien de financement (OOF) et il encourage les parties ayant des projets plus importants, ou supérieurs à 5 millions de dollars, à faire une demande. L'aide peut toutefois être quelque peu limitée, car il s'agit d'un programme de 650 millions de dollars (Office ontarien de financement, s.d.). Ce programme est loué pour sa stabilité, car il est probable qu'il bénéficie d'une garantie assurée (Maclaren, s.d.). La diminution du risque permet au prêteur de prêter de l'argent à un taux d'intérêt plus faible, ce qui augmente le rendement pour l'emprunteur. Il reconnaît que la croissance de l'Ontario ne doit pas se faire aux dépens des Premières Nations (Maclaren, s.d.).

Financement de projet

The third financing mechanism, project finance, is one of the most innovative financing mechanisms. Le troisième mécanisme de financement, le financement de projet, est l'un des dispositifs de financement les plus courants et les plus efficaces pour les projets public-privé (Work Bank Group, 2016). Il est également connu sous le nom de financement à recours limité ou sans recours. Le financement de projet se fait généralement par des prêts à recours limité à des véhicules de projet spécialement créés, qui ont le droit de réaliser la construction et l'exploitation du projet. Utilisé dans les nouvelles constructions ou les projets de rénovation de grande envergure, le véhicule de projet spécialement créé dépend des flux de revenus provenant des contrats ou des tarifs et ne commence que lorsque la construction est terminée. Il peut être considéré comme risqué, car, avant que les prêteurs ne lancent le projet, ils voudront effectuer un contrôle préalable approfondi de la viabilité du projet et de ses résultats financiers (Work Bank Group, 2016).

Les PPP (partenariats public-privé) sont détenus et contrôlés par le secteur public. Ce sont « des collaborations innovantes entre le secteur public et le secteur privé » et ils favorisent la construction d'infrastructures publiques (Hobbs, 2019, 9). Ils constituent une forme de financement des infrastructures à long terme, plus prévisible, plus souple et plus fiable. Contrairement à d'autres formes de financement, notamment celui du gouvernement, les PPP sont basés sur les besoins et non sur le nombre d'habitants. Au Canada, ils existent depuis près de 28 ans et ont permis de mener à bien plus de 281 projets; l'Ontario à elle seule avait déjà utilisé des PPP sur 145 projets en 2019. Nombreux sont ceux qui soutiennent que les PPP constituent une méthode de financement plus innovante qui répond mieux aux besoins des Premières Nations (Hobbs, 2019).

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) est un autre exemple d'approche innovante. La BIC finance de nouveaux projets générateurs de revenus et transformateurs par nature. Elle donnera 35 milliards de dollars à des projets d'intérêt public avec des partenaires de capitaux privés (Hobbs, 2019). La BIC compte trois domaines prioritaires, dont le transport public, les infrastructures vertes, le commerce et les transports. Son objectif est de combler les lacunes qui peuvent rendre difficile la mise sur le marché d'un projet. Elle veut également établir une programmation qui puisse renforcer les investissements futurs dans les infrastructures (Hobbs, 2019).

L'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) est également connu comme une méthode de financement des produits. L'IIPN donne aux Premières Nations le contrôle de leurs propres infrastructures en leur donnant accès au capital et en leur permettant de s'approvisionner plus efficacement. Comme les autres programmes, il est facultatif et l'objectif est d'offrir des processus d'examen plus courts pour les projets qui font

une demande de capital. Il encourage également l'innovation et se concentre sur la gestion du cycle de vie des actifs (Hobbs, 2019). L'IIPN est établi par la Loi sur la gestion financière des Premières Nations (LGFPN) et collaborera avec d'autres institutions de la LGFPN pour soutenir les Premières Nations et leurs biens d'infrastructure (IIPN, s.d.).

La First Nations Major Projects Coalition (FNMPC) est une autre méthode innovante qui veut changer la façon dont les Premières Nations financent leurs projets. En particulier, la FNMPC a été formée dans le but d'examiner deux points : comment la propriété des projets de ressources pourrait être facilitée sur leurs terres, et comment les pratiques environnementales peuvent être améliorées pour mieux répondre à leurs besoins (FNMPC, 2020). Pour ce faire, elle encourage l'adhésion et le leadership des membres des Premières Nations, et s'engage auprès des membres en les aidant à renforcer leurs capacités en partageant leurs bénéfices avec les projets des Premières Nations (FNMPC, 2020).

Chaque année, le gouvernement du Canada fournit un investissement fédéral moyen de 1,2 milliard de dollars. Afin de répondre aux besoins en infrastructures des communautés des Premières Nations, un investissement de 25 à 30 milliards de dollars est nécessaire pour combler le déficit en infrastructures (Hobbs, 2019). Hobbs (2019) suggère que les financements gouvernementaux sont trop souvent insuffisants et que des mécanismes de financement plus innovants, tels que ceux des PPP, sont nécessaires. Ils visent le long terme, sont plus prévisibles que les autres modes de financement et beaucoup plus fiables.



Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont les revenus qu'une Première Nation tire de la perception des impôts² et des revenus des ressources, ou des profits générés par les entreprises appartenant à la communauté. Elles peuvent utiliser ces revenus pour contribuer aux coûts d'exploitation ou les réinvestir dans d'autres entreprises, des infrastructures, des réserves ou des projets de développement communautaire. Les revenus autonomes diffèrent d'une Première Nation à l'autre et dépendent de différents facteurs comme le nombre d'investissements, le type d'investissement (c'est-à-dire fondé sur les ressources ou autre) et leur niveau de réussite. En plus d'être utilisés pour mettre sur pied divers projets, les revenus autonomes servent également à rembourser les prêts et les dettes des projets.

Selon le gouvernement du Canada, la Loi sur la gestion financière des Premières Nations (LGFPN) a été créée pour permettre à un plus grand nombre de Premières Nations de générer des revenus autonomes et d'emprunter sur ces derniers, comme le font les autres nations. La Loi a été rationalisée par AANDC en 2014 (gouvernement du Canada, 2016a) et elle soutient le renforcement des communautés des Premières Nations (Conseil de gestion financière s.d.) en aidant les Premières Nations à participer plus pleinement à l'économie canadienne tout en répondant aux besoins locaux (gouvernement du Canada, 2016a). La LGFPN confère des pouvoirs qui vont au-delà de la Loi sur les Indiens (Conseil de gestion financière, s.d.). L'adhésion permet aux Premières Nations de créer des lois sur l'administration financière, de contrôler les revenus locaux et de financer le développement économique.

Le fait d'être inscrit d'après la LGFPN signifie que les Premières Nations ont désormais accès à tous les services, y compris le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF), l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) et la Commission de la fiscalité des Premières Nations (CFPN). Ces programmes peuvent contribuer à attester qu'une Première Nation dispose d'une bonne gouvernance et de pratiques financières saines, ce qui simplifie la tâche des Premières Nations qui souhaitent obtenir des prêts en vertu de la LGFPN (Conseil de gestion financière, s.d.). Plus simplement, le CGF est la composante de certification, l'Autorité financière des Premières Nations est l'organisme qui fournit le financement, et la CFPN perçoit l'impôt foncier sur les terres des réserves. Cependant, la Première Nation doit obtenir un certificat de rendement financier auprès du

CGF avant de pouvoir devenir membre emprunteur en vertu de la LGFPN (Loretta James, courriel à l'adjoint de la CGFPN, 7 janvier 2021).

² Comme la location de locaux commerciaux (gouvernement du Canada, 2021).

Monétisation

On estime que le déficit d'infrastructure des Premières Nations au Canada se situe entre 25 et 30 milliards de dollars, bien que certains experts citent des montants encore plus élevés (CCPPP 2016, 3). Pour l'Ontario, la Société des services techniques des Premières Nations de l'Ontario cite un écart de près de 9 milliards de dollars sur une période de 20 ans, avec un écart annuel d'environ 500 millions de dollars (ibid., 4).

On s'entend de plus en plus pour dire que pour combler cet écart social, économique et d'infrastructure pour les Premières Nations, il faut avoir accès aux marchés de capitaux privés (par ex., Colin et Rice, 2019). Comme nous le verrons plus loin dans cet article, il existe de nombreuses façons pour les Premières Nations individuelles d'accéder aux marchés de capitaux, y compris les emprunts commerciaux et les partenariats public-privé. Une autre méthode qui gagne en popularité est la monétisation.

La monétisation n'est ni un concept nouveau ni un concept particulièrement complexe. Toute personne qui a eu recours à un prêt hypothécaire pour acheter une maison ou qui a obtenu un prêt pour acheter une voiture a « monétisé » son revenu futur. Il s'agit de transformer ses revenus futurs projetés en argent comptant pour acheter un article coûteux que, autrement, il aurait fallu épargner pendant des années, voire des décennies, pour se le permettre. Les municipalités canadiennes font de même à l'inverse, en constituant des fonds d'amortissement en mettant de côté une partie des revenus actuels pour compenser les dépenses futures prévues.

L'utilisation accrue de la monétisation et d'autres changements dans le paysage économique font une différence pour les Premières Nations. Un rapport de l'Institut Macdonald-Laurier a révélé qu'entre 2003 et 2013, le capital marchand au travail a plus que doublé pour les entreprises des Premières Nations et des Inuits, passant de 2,3 milliards de dollars à 5,9 milliards de dollars (Colin et Rice, 2019). Les auteurs ont également constaté une baisse du capital non-marchand (p. ex. subventions et contributions) entre ces deux périodes (52,1 % à 35,5 %) et une légère augmentation du capital marchand assisté (8,5 % à 10,7 %). Le capital de marché s'élevait à 53,8 pour cent en 2013 (ibid.).

Étant donné le succès qu'ils ont eu dans l'utilisation de la monétisation, l'Autorité financière des Premières Nations (FNFA) est l'un des principaux partisans de son utilisation élargie (Daniels, 2022). La FNFA a utilisé très efficacement la monétisation des revenus autonomes futurs pour élargir

l'accès des Premières Nations aux capitaux privés. La FNFA a aidé de nombreuses Premières Nations à financer des projets qui, autrement, auraient attendu des années avant d'être construits, voire pas du tout.

Dans le contexte des investissements qui généreront des revenus futurs, le succès de la monétisation est assez facile à mesurer. La monétisation est un succès lorsque le projet financé :

- a) génère de nouvelles recettes propres suffisantes pour couvrir non seulement les coûts du service de la dette (principal et intérêts) mais aussi de nouvelles recettes pour financer de nouveaux services, réduire d'autres dettes ou financer d'autres priorités pour cette Première Nation.
- b) génère de nouvelles recettes propres, suffisantes pour couvrir uniquement les coûts du service de la dette.
- c) génère de nouvelles recettes propres qui ne suffisent pas à couvrir les coûts du service de la dette, mais qui permettent de réaliser des économies dans d'autres programmes (en réduisant l'utilisation des programmes ou en augmentant l'efficacité) suffisantes pour couvrir le manque à gagner.

Lorsque la monétisation permet la mise en œuvre d'un nouveau programme, d'un nouveau service ou d'une nouvelle installation aujourd'hui (plutôt que dans dix ans), on peut également considérer qu'il s'agit d'un succès. Même si l'investissement ne fournit pas suffisamment de fonds pour couvrir les coûts du service de la dette et ne permet pas de réaliser des économies suffisantes dans d'autres programmes pour couvrir le manque à gagner. Bien entendu, cela dépendra de l'ampleur du déficit de financement et de l'origine de ce déficit. Ce n'est que lorsque les fonds monétisés sont investis dans un projet qui génère une croissance insuffisante des recettes propres, des avantages pour la collectivité inférieure aux attentes et qui détourne des ressources d'autres priorités communautaires plus importantes, que cette approche consistant à « dépenser plus aujourd'hui pour un avenir meilleur » peut « échouer » dans le vrai sens du terme.

Là où la monétisation devient un outil moins sûr, c'est dans la monétisation des transferts financiers pluriannuels du Canada à une Première Nation. À l'heure actuelle, le Canada utilise une approche par répartition pour les investissements dans les infrastructures des Premières Nations. Cela signifie que le Canada établit un budget annuel et qu'un certain montant d'argent est alloué chaque année aux infrastructures des Premières Nations. Ainsi, les Premières Nations qui ont des projets d'infrastructure ne dépensent collectivement que ce montant annuel (en supposant que votre projet soit approuvé). Si vous ne figurez pas sur la liste cette année,

vous pouvez généralement soumettre votre projet l'année suivante, ou l'année d'après.

Rappelons que nous parlons d'un écart de l'ordre de 25 milliards de dollars. De petits investissements progressifs ne pourront jamais combler le fossé, car l'impact de la mauvaise qualité de l'eau, des déchets et d'autres services de base a des effets négatifs cumulatifs dans d'autres domaines. Ainsi, les ressources et l'attention sont détournées de l'objectif de combler le fossé. Ceci étant dit, l'approche annuelle présente également un avantage, dans la mesure où les crises qui ne sont pas prévues aujourd'hui peuvent être très claires demain. Le fait de pouvoir puiser dans une réserve de fonds sur une base annuelle confère au modèle une souplesse qui n'est peut-être pas disponible lorsque les fonds canadiens futurs sont bloqués pour le service de la dette existante qui finance des projets déjà en cours. Il n'est pas déraisonnable de s'attendre, cependant, à ce que les transferts et les paiements canadiens continuent d'augmenter et que le Canada équilibre à la fois les dépenses actuelles et la croissance des dépenses futures à travers plusieurs modèles (monétisation et répartition) afin d'assurer une flexibilité maximale dans le respect des obligations découlant des traités.

L'argument en faveur de la monétisation est qu'elle permet de combler le manque d'infrastructures plus rapidement (si ce n'est immédiatement) grâce à des capitaux privés, tout en imposant un fardeau gérable à la capacité financière du Canada et de ses partenaires des Premières Nations. Dans un article d'opinion publié en

2020 dans le Globe and Mail, Ernie Daniels, président et chef de la direction de la FNFA, décrit le concept de la façon suivante :

« Par exemple, un engagement fédéral annuel de 10 millions de dollars sur 20 ans pourrait générer 180 millions de dollars d'infrastructures essentielles afin d'améliorer la santé et le bien-être des communautés des Premières Nations, la stimulation économique profitant également à tous les Canadiens.

Un financement annuel de 100 millions de dollars sur cette même période de 20 ans permettrait de construire 7 500 nouvelles maisons, dont la construction commencerait dès le printemps prochain. L'impact serait énorme, car une étude récente a montré que 118 500 ménages autochtones vivaient dans des logements insalubres. Cela permettrait également de créer au moins 15 000 emplois sur la période » (Daniels, 2020; traduction de l'auteur).

La monétisation s'accompagne toutefois de coûts supplémentaires par rapport au paiement à répartition. La monétisation, par exemple, nécessite d'emprunter. Cela signifie qu'il faut payer des intérêts sur les fonds empruntés. Un coût qui n'existe pas dans le modèle de paiement à l'utilisation. Le tableau 1 montre à quel point les intérêts peuvent représenter un coût important, même lorsqu'ils sont compensés par des versements réguliers dans un fonds d'amortissement (pour plus de clarté, il s'agit des versements annuels effectués par le Canada dans le fonds d'amortissement détenu par la FNFA, qui sont monétisés en une somme plus importante au départ).

Tableau 1

Scénario	Montant du prêt	Intérêt	Intérêt sur le prêt	Taux du fonds d'amortissement	Rendement du fonds d'amortissement	Intérêts nets versés pour le service de l'emprunt
Pay-Go	0 \$	0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 \$
Scénario 1	1 734 000 000,00 \$	1.00 %	346 800 000,00 \$	0.75 %	124 897 260,00 \$	221 902 740,00 \$
Scénario 2	1 188 394 678,00 \$	4.50 %	1 069 555 210,20 \$	2.25 %	234 302 224,00 \$	835 252 986,20 \$

Pire encore, plus les taux d'intérêt sont élevés, plus l'écart se creuse entre la répartition et la monétisation en termes d'infrastructures effectivement livrées. Comparez les résultats du tableau 2 à ceux du tableau 3.

Le tableau 2 suppose les conditions du marché en place au moment de l'article d'Ernie Daniels dans le Globe de 2020 : une nouvelle maison dont la construction coûte 240 000 \$, des coûts d'emprunt de 1 pourcent et les paiements placés dans un compte séquestre à fonds d'amortissement pour payer les investisseurs avec un rendement de 0,75 pourcent par an. Dans ce scénario, la monétisation est le grand gagnant.

Tableau 2 : Unités de logement achevées dans le scénario 1 - monétisées ou payées à l'acte

Année	Répartition	Monétisation
1	416	7 500
2	408	0
3	400	0
4	392	0
5	384	0
6	377	0
7	369	0
8	362	0
9	355	0
10	348	0
11	341	0
12	335	0
13	328	0
14	322	0
15	315	0
16	309	0
17	303	0
18	297	0
19	291	0
20	286	0
Total	6 938	7 500

Hypothèses : Nombre total de maisons construites sur un programme de 20 ans avec un financement de 100 millions de dollars par an, en supposant des coûts d'emprunt de 1 pourcent par an, un taux d'épargne de 0,75 pourcent et une inflation de 2 pourcents.

Le tableau 3, quant à lui, utilise un taux d'intérêt de 4,5 pour cent sur les fonds empruntés, et un taux de rendement de 2,5 pour cent sur les fonds d'amortissement. Taux annoncés par la FNFA en date du 29 juin 2022. Dans ce scénario, nous pouvons constater que la monétisation entraîne une augmentation plus faible du parc immobilier global à la fin du programme par rapport à la répartition. Même avec l'inflation, le nombre total de maisons construites par an passe de 416 la première année à 286 la 20e année.

Tableau 3 : Unités de logement achevées dans le scénario 2 - monétisé par rapport au système de financement par répartition

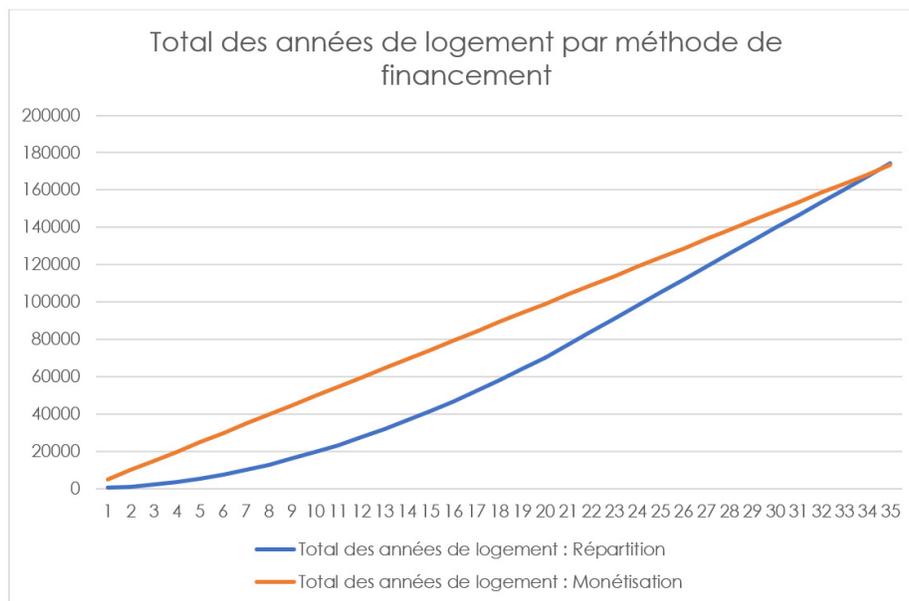
Year	Pay-as-you-go	Monetization
1	416	4 951
2	408	0
3	400	0
4	392	0
5	384	0
6	377	0
7	369	0
8	362	0
9	355	0
10	348	0
11	341	0
12	335	0
13	328	0
14	322	0
15	315	0
16	309	0
17	303	0
18	297	0
19	291	0
20	286	0
Total	6 938	4 951

Hypothèses : Nombre total de maisons construites sur un programme de 20 ans avec un financement de 100 millions de dollars par an, en supposant des coûts d'emprunt de 4,5 pourcent par an, un taux d'épargne de 2,5 pourcent et une inflation de 2 pourcent.

L'inflation peut également avoir d'autres effets néfastes. Plus la construction est importante sur une courte période, plus le coût unitaire sera élevé. Surtout dans les régions où les services et les matériaux de construction sont déjà rares. Plus le coût unitaire est élevé, moins il y a de maisons (ou de canalisations d'eau, ou d'installations de traitement de l'eau, ou d'installations d'énergie verte) qui peuvent être construites avec cet énorme afflux de liquidités monétisées. Il existe bien sûr des moyens d'atténuer cet impact. Investir simultanément dans la formation professionnelle et dans les subventions aux nouvelles entreprises de construction. Dépenser les fonds sur une période de 2 à 5 ans plutôt que sur une période de 1 à 3 ans (ce qui est toujours bien mieux qu'une période de 10 à 50 ans). Mais, quoi qu'il en soit, le coût unitaire d'un modèle où l'on dépense plus d'argent aujourd'hui sera plus élevé que celui d'un modèle où les dépenses sont réparties sur une longue période.

Quel que soit le nombre de logements (ou toute autre forme d'infrastructure) construits, il est indéniable que la monétisation est plus rapide. Cet achèvement précoce présente des avantages. Si l'on reprend l'exemple du logement, la figure 1 montre qu'un plus grand nombre de personnes sont logées plus tôt, et donc plus longtemps, dans un scénario de monétisation que dans un scénario de financement par répartition. L'écart entre les lignes représente l'importance de l'avantage de la monétisation, mesuré en nombre total d'années de logement. Il convient de noter que la figure 1 utilise les taux d'intérêt moins favorables de 2022. Si les taux reviennent à ceux de 2020, l'écart entre les années avec logement augmente en fait et les avantages de la monétisation deviennent encore plus prononcés.

Figure 1 : Unités de logement achevées dans le scénario 1 - monétisées versus répartition



Hypothèses : Nombre total d'années d'occupation des maisons construites sur un programme de 20 ans avec un financement de 100 millions de dollars par an, en supposant des coûts d'emprunt de 4,5 pourcent par an, un taux d'épargne de 2,5 pourcent et une inflation de 2 pourcent.

Lorsque la monétisation est effectuée par l'intermédiaire de la FNFA, plusieurs autres avantages doivent également être pris en compte. La FNFA travaille avec ses Premières Nations partenaires pour renforcer la capacité de gouvernance financière locale et améliorer la gestion financière locale. Les actifs qui sont développés par le biais du processus servent de garantie et fournissent un niveau de discipline financière qui n'existe généralement pas dans le modèle de paiement par répartition. La FNFA peut également obliger contractuellement ses partenaires à entretenir les actifs pendant toute la durée de l'entente, ce qui signifie que les nouveaux actifs dureront plus longtemps et que les avantages accumulés seront plus importants (Daniels, 2020).

Enfin, la FNFA est payée pour ses services et le pool de fonds dont elle dispose pour soutenir de futurs projets commerciaux augmentera. Cela signifie que les avantages décrits par Colin et Rice (2019) continueront également à se développer. Avec la prospérité, vient l'autosuffisance et avec l'autosuffisance vient la véritable autonomie.

Utilisation du développement commercial comme mécanisme de financement

La Nation crie de Peter Ballantyne (PBCN) possède plusieurs réserves et communautés qui sont situées dans le nord de la Saskatchewan. Leur première réserve urbaine s'appelle la réserve indienne Chief Joseph Custer 201 et ce projet a été lancé en 1978. À l'époque, la ville de Prince Albert possédait une parcelle de terrain de 16,64 hectares qui était située en face de l'hôpital Victoria, sur la 10e avenue Ouest (Centre for the North au Conference Board of Canada, 2015). La PBCN a d'abord exprimé son intérêt pour l'achat de la parcelle et a réussi à obtenir le terrain grâce à un ajout aux réserves (AR). Malheureusement, les projets d'accords de services municipaux ont été rejetés en 1980 et en 1981. Le 2 août 1982, le décret en conseil est allé de l'avant et a autorisé la réserve malgré les questions de compétence et l'absence d'une entente de services municipaux finalisée.

En 1995, la PBCN a acheté une deuxième parcelle de terrain, juste au sud de la réserve initiale. Cette fois, la ville de Prince Albert et la PBCN ont pu s'entendre sur les services municipaux et ont signé un protocole d'entente sur les deux parcelles. Le 6 février 2003, le décret en conseil a ajouté la deuxième parcelle à la réserve urbaine existante en vertu de la politique d'ajout aux réserves d'AANDC. Le processus de création de cette réserve urbaine totale a duré sept ans, trois mois et dix jours (CNCBC, 2015).

Le terrain qui a été acheté pour l'ajout de la réserve (et ce qui est finalement devenu une réserve urbaine) est le résultat d'une planification stratégique par la PBCN, de l'utilisation des politiques d'AR du Canada, de fonds antérieurs provenant d'un grand règlement (AFOA, 2016) et de fonds de la bande. Toutefois, c'est la nouvelle vocation des terres qui en fait un cas intéressant de méthode de financement innovante. Les nouveaux terrains de la PBCN, comme il a été mentionné, sont situés près de l'hôpital Victoria, qui se trouve être une partie très fréquentée de la ville. Ils ont pris leur nouvelle parcelle en face de l'hôpital, et l'ont transformée en parc commercial (CNCBC, 2015). Aujourd'hui, vous trouverez dans le bâtiment des bureaux de la bande, les services de santé Peter Ballantyne, des établissements d'enseignement, des bureaux, un centre de conditionnement physique et des espaces commerciaux.

L'autre parcelle, plus petite, n'est pas encore aménagée, mais on s'attend à ce qu'elle soit utilisée à des fins institutionnelles. Ce deuxième lot a été acheté grâce aux revenus autonomes provenant du développement du parc commercial. Les deux terres sont gérées par la PBCN en vertu de l'article de la Loi sur les Indiens portant sur la gestion des terres. Toutes deux ont une désignation foncière de 99 ans, ce qui signifie que des baux à long terme et des sous-baux sont possibles sur les deux parcelles (CNCBC, 2015). Cela peut contribuer à augmenter les avantages fiscaux et économiques de la PBCN. Pour l'instant, les revenus de la PBCN provenant du parc commercial sont réinvestis dans d'autres besoins de la bande, comme des infrastructures et les développements communautaires (CNCBC, 2015).

Outre la possibilité de réinvestir dans de nouvelles infrastructures, les membres de la PBCN et la ville de Prince Albert tirent de nombreux avantages fiscaux et économiques de ce développement commercial (voir le tableau 1). L'emploi actuel généré sur la réserve indienne Chief Joseph Custer 201 est de 309 emplois (CNCBC, 2015). La construction de bâtiments a également fourni un certain nombre d'emplois temporaires. La PBCN a également choisi de conclure un accord d'administration de la taxe sur la consommation d'alcool avec la province de la Saskatchewan. Cette taxe remplace la taxe provinciale sur la consommation d'alcool et permet à la Première Nation de taxer les achats d'alcool à un taux de 10 %. Cette réserve urbaine a également entraîné une augmentation des dépenses dans la ville, estimée à 2,3 millions de dollars par an. Si la PBCN souhaite augmenter ses revenus, elle pourrait choisir de percevoir l'impôt foncier ou la taxe sur les

produits et services des Premières Nations (TPSPN). Ces revenus peuvent être et ont tous été réinvestis dans d'autres projets de la PBCN (CNCBC, 2015).

Les développements commerciaux peuvent offrir une voie de financement non traditionnelle pour les Premières Nations. Ils offrent une foule d'avantages, de nature fiscale et économique, qui peuvent être utilisés pour soutenir le développement des réserves des Premières Nations ou la mise sur pied d'infrastructures indispensables dans leurs communautés. La PBCN a continué à réinvestir les revenus autonomes de son parc commercial initial dans d'autres réserves urbaines. En 2001, la réserve indienne Northern Lights 220 a été finalisée. Elle s'est ensuite dotée d'un casino de 46 500 pieds carrés avec 525 machines à sous et 11 tables de jeu (CNCBC, 2015). La réserve indienne Kistapinanihk 231 était un autre projet, plus petit, qui a été finalisé en 2005. La PBCN s'est associée à Petro-Canada, qui a installé une station-service et un dépanneur sur le terrain. Enfin, la réserve indienne Chief Philip Morin 232 était une parcelle de 0,23 hectare qui a été finalisée en 2012 (CNCBC, 2015). Une autre station-service Petro-Canada était déjà en activité sur ce terrain lorsque l'AR a été établi, et la PBCN a donc ajouté cette entreprise à son portefeuille d'investissements désormais florissant.

Hormis le coût initial de la première parcelle de terrain, qui a été achetée à l'aide d'un règlement de 62,4 millions de dollars (AFOA, 2016), la PBCN a financé de manière indépendante les développements, projets et achats de terrains en cours à l'aide des revenus autonomes qu'elle a produits à partir de son premier développement commercial. Des AR stratégiques et des investissements judicieux utilisant des fonds de règlement, des fonds de bande ou même des fonds gouvernementaux peuvent permettre de générer des revenus qui peuvent être réinvestis dans tout autre projet que souhaite entreprendre la Première Nation. C'est une leçon importante pour les collectivités nouvellement construites ou celles qui cherchent à s'étendre, à maintenir ou à remplacer la capacité existante.

La Nation crie de Muskeg Lake (MLCN) a également tenté des stratégies similaires avec des développements de financement. Leurs accords sur les droits fonciers issus de traités (DFIT) ont conduit à la création du centre commercial McKnight et d'une station-service Petro-Canada. La Première Nation Kahkewistahaw (KFN) a utilisé un AR pour construire un casino, un hôtel et une station-service. La Première Nation de Piapot a eu recours à un accord de règlement des revendications particulières et a également construit une station-service. Enfin, la Première Nation Long Plain (LPFN) a utilisé un accord sur les DFIT et un règlement pour acheter un bâtiment hydroélectrique et le remplacer par un collège autochtone (CNCBC, 2015). Tous ces projets ont procuré aux bandes des revenus autonomes supplémentaires qui sont utilisés pour d'autres projets (CNCBC, 2015).



Utilisation d'une approche hybride pour le financement des projets d'infrastructure

Kiashke Zaaging Anishinaabek (KZA), également appelée de la Première Nation Gull Bay (GBFN), est située sur les rives du lac Nipigon, dans le nord-ouest de l'Ontario, et compte une population d'environ 300 personnes vivant dans la réserve. Elle a également connu une histoire dévastatrice de relations coloniales. Entre 1918 et 1950, une série de chutes d'eau et de barrages ont été construits en aval de la communauté. La montée des eaux due à la construction de barrages a décimé les cimetières, les maisons traditionnelles et les bâtiments de la Première Nation. Pour aggraver la situation, les responsables des projets hydroélectriques ont choisi de ne pas connecter la GBFN au réseau. La rivière Nipigon, par exemple, produit de l'électricité pour près de 300 000 foyers, dont aucun n'appartient à la Première Nation. L'ajout d'une ligne de transmission n'étant pas jugé rentable, la GBFN a été contrainte de recourir au diesel comme source d'énergie (Université Concordia/CTV Montreal, s.d.).

En 2018, Ontario Power Generation (OPG) a annoncé que la GBFN s'associait à elle pour co-développer un microréseau solaire communautaire. Cette technologie est un microréseau qui utilise l'énergie solaire, le stockage par batterie et le contrôle automatisé (Esquega, 2019). Elle se connecte au système de génération diesel à distance existant d'Hydro One pour fournir une énergie solaire propre et compenser le diesel qui aurait été utilisé (Première Nation Gull Bay, s.d.). Le partenaire privé non autochtone de ce PPP était OPG, qui est le plus grand producteur d'électricité de l'Ontario et l'un des producteurs les plus diversifiés du continent (Première Nation Gull Bay, s.d.).

Le partenariat de la GBFN avec OPG est le résultat d'un PPP. Elles se sont associées pour un partenariat à long terme et pour partager le financement du projet de 9 millions de dollars (Baird et Podlasly, 2020). En raison des dépenses et de la taille du projet, de nombreux acteurs et financeurs ont été sollicités. Le développement du projet a été coordonné par l'entremise d'un processus de planification de l'énergie propre autochtone dirigé par la GBFN, avec le soutien de l'équipe des projets énergétiques de Mashkawiziwin et de Lumos Energy. Ils ont engagé Alltrade Industrial comme entrepreneur général (Première Nation Gull Bay, s.d.). OPG a été le principal contributeur au financement du projet, laissant à la GBFN le soin de trouver une série de bailleurs de fonds externes pour le projet. (Il n'est pas clair si, et dans quelle mesure, des fonds de bande ont été versés). La GBFN a pu accéder à différents bailleurs de fonds au-delà de l'aide d'OPG, y compris des financements des gouvernements fédéral et provincial. La majorité des fonds gouvernementaux provenaient du Fonds de développement du réseau intelligent de l'Ontario, de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), du Programme de partenariats énergétiques et du LDC Tomorrow Fund (Première Nation Gull Bay, s.d.). Aujourd'hui, la Ma'ingan Development LP (MDLP), qui est la société de développement de la GBFN, est responsable de l'exploitation et de l'entretien permanents du projet (Esquega, 2019).

Ce projet et le choix du mécanisme de financement ont eu de nombreux avantages pour la GBFN (voir le tableau 2). Premièrement, ce projet de microréseau est le premier microréseau de stockage d'énergie renouvelable éloigné entièrement intégré au Canada (Première Nation Gull Bay, s.d.). Il a réussi à connecter la GBFN à une source d'énergie plus durable. Cela a permis de réduire de 110 000 litres, soit de 25 %, la quantité de carburant diesel brûlé chaque année dans cette communauté. Le microréseau a une durée de vie de 20 ans, ce qui représente deux décennies de revenus pour les Premières Nations, ainsi qu'une expérience commerciale précieuse, et la possibilité d'étendre le système pour ajouter d'autres sources d'énergie renouvelable par la suite (Première Nation Gull Bay, s.d.). Il a également entraîné des retombées économiques locales, renforcé les partenariats entre les groupes autochtones et non autochtones, et se transformera en un microréseau entièrement détenu et exploité par des autochtones (gouvernement du Canada, 2019a).

La Première Nation Tsawwassen (TFN) est une autre communauté qui a utilisé efficacement le modèle de



PPP. Située dans la région du Grand Vancouver, dans les basses-terres de la Colombie-Britannique. La TFN est composée d'environ 480 personnes, dont la moitié vivrait sur ses terres (Bennet, 2016). La TFN est située à une intersection de transport entre la gare maritime de Tsawwassen, le terminal à conteneurs de Deltaport, plusieurs lignes ferroviaires et la route périphérique de South Fraser (Bennet, 2016). Cet emplacement a permis à la TFN d'investir dans une multitude de projets d'infrastructure, dont un milliard de dollars en développements industriels, commerciaux et résidentiels (Baker, 2016). Suite à la réussite de plusieurs projets d'infrastructure, la TFN a profité de son emplacement stratégique pour construire une station d'épuration des eaux usées (Baird et Podlasly, 2020). En 2016, la station d'épuration des eaux usées a été achevée. Elle a été conçue pour un débit moyen de 4 500 mètres cubes avec un maximum quotidien de 8 100 mètres cubes d'eaux usées (Maple Reinders, s.d.). Ce projet était nécessaire pour soutenir le développement antérieur et futur des infrastructures sur le territoire de la TFN.

La TFN a financé le projet à l'aide d'un PPP, et a soutenu sa moitié de la collecte de fonds en utilisant diverses méthodes. La TFN a utilisé ses droits issus de traités pour obtenir les terres, en plus des droits de chasse, de pêche et de récolte (Bennet, 2016). Leur partenaire privé, qui a aidé à développer et à financer leur contribution au projet, était Maple Reinders Inc. qui a engagé Associated Engineering pour son expertise technique (Associated Engineering, 2021). La contribution financière de la TFN provient de prêts bancaires conventionnels et d'une subvention de l'Autorité financière des Premières Nations d'un montant de 15 millions de dollars (Baird et Podlasly, 2020). À titre de rappel, l'Autorité financière des Premières Nations est un service qui devient accessible dès que les Premières Nations deviennent membres de la Loi sur la gestion financière (LGF) (gouvernement du Canada, 2016a). Il s'agit d'une société sans but lucratif qui appartient aux Premières Nations et est sous leur contrôle (AFPN, s.d.). Elle imite les autres autorités d'emprunt du gouvernement en offrant des taux d'emprunt faibles, mais elle dispose de différentes options de financement à court et à long terme qui profitent à une myriade de projets (AFPN, s.d.).

En plus de l'utilisation de l'AFPN, la TFN exigeait que le gouvernement fédéral réattribue des terres à la Première Nation. Dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure du Canada de 2012, 1,36 million de dollars ont été versés à la TFN pour les installations de traitement des eaux usées et leur modernisation. La TFN était la seule Première Nation au Canada à recevoir du financement par l'intermédiaire d'Indigenous Financial Solutions (IFS). IFS fait partie du Plan d'action économique du Canada, où seuls les gouvernements provinciaux et municipaux étaient admissibles à envoyer une demande (accord final de la TFN, 2012).

Quatre avantages clés ont résulté de ce projet et

de ses choix de financement (voir le tableau 3). Le projet achevé était la clé de l'ouverture de plus de 2,5 milliards de dollars en financement pour le développement économique qui devaient servir à combler les lacunes en matière d'économie et d'infrastructure pour les Premières Nations de la Colombie-Britannique (Baird et Podlasly, 2020). La TFN a également généré d'importants revenus autonomes. En 2019, la TFN a généré un excédent de 9,1 millions de dollars et avait un solde de trésorerie de plus de 73 millions de dollars dans ses livres (Baird et Podlasly, 2020). L'assiette fiscale s'accroît également grâce à ce développement. Selon le chef Bryce Williams, « nous avons commencé à 600 000 dollars (en 2009-2010), et nous sommes à un peu plus de 5 millions de dollars (en 2016) et ce montant va continuer à croître » (Bennet, 2016). Grâce aux revenus générés par l'usine, ainsi qu'aux taxes foncières, aux frais de développement et aux revenus de location de tous ses projets dans le sud de Vancouver, les prêts du projet devraient être remboursés rapidement et tout revenu supplémentaire sera affecté à des projets ultérieurs (Baird et Podlasly, 2020). Enfin, on s'attend à ce que l'usine de traitement des eaux usées génère un nombre important d'emplois permanents pour les membres de la TFN et les personnes non autochtones.

Ces deux études de cas mettent en évidence le succès et les inconvénients des PPP en tant que mécanisme de financement. Les PPP ont tendance à être plus efficaces pour les projets d'infrastructure à grande échelle, mais dans presque tous les cas, ils nécessitent une collaboration entre des parties prenantes autochtones et non autochtones. Cette répartition des responsabilités peut être stressante et prendre beaucoup de temps. Les PPP peuvent également poser des problèmes selon le partenariat. Le projet de la GBFN, et ceux qui ne sont pas présentés dans ce rapport, l'Alberta PowerLine (APL) et l'East-West Transmission Line (EWT), sont tous des PPP qui ont fait l'objet d'un partenariat entre plusieurs communautés des Premières Nations et des partenaires privés. Tous ces partenariats ont été menés de manière à donner l'avantage aux partenaires privés (OPG, ATCO, Quanta Services et NextBridge Infrastructure). Dans ces exemples, les partenaires privés possédaient la totalité de la participation au projet au début, et ont revendu une partie ou la totalité de la participation aux Premières Nations une fois le projet achevé (Osler et Morrison, 2019; McNaughton, 2019; NextBridge Infrastructure, 2020). Si le partenariat avait connu une mauvaise passe, cela aurait pu donner lieu à des contestations juridiques difficiles et à des fractures dans une relation déjà compliquée entre les sociétés privées et les communautés des Premières Nations.

Il faut également mentionner la main du gouvernement dans ces affaires. Le recours aux PPP, selon la mesure dans laquelle le gouvernement offre son soutien dans ces efforts de financement, pourrait faire croire que la responsabilité du gouvernement est absente. C'est vrai dans une certaine mesure. Dans le cas de la GBFN, les options de financement du gouvernement étaient plutôt insignifiantes. En fait, de nombreux PPP sont le résultat de communautés et de sociétés qui ont tenté de contourner certaines des complexités liées à la dépendance à l'égard du financement public, ou qui n'ont tout simplement pas pu avoir accès à un financement public suffisant. Dans la deuxième étude de cas, cependant, la TFN a reçu un don assez important de source gouvernementale. En fait, il s'agit de peser le pour et le contre de chaque mécanisme de financement, en tenant compte des différents bailleurs de fonds et des résultats souhaités pour les projets des Premières Nations. Quoi qu'il en soit, il peut être dans l'intérêt des Premières Nations d'envisager des options de financement qui incluent différentes options en une seule. C'est en grande partie ce que certains PPP ont tenté de faire. Ils ont partagé la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Utilisation des programmes et du financement public pour les infrastructures à petite échelle

L'île Lennox est un gouvernement de bande des Premières Nations Mi'kmaq qui compte 450 résidents. Elle est située à l'île-du-Prince-Édouard, à environ 100 kilomètres au nord-ouest de Charlottetown. L'île Lennox est l'une des communautés qui ont reçu des fonds dans le cadre du réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE). En 2006, cette communauté a reçu un peu moins de 30 000 \$, avec un soutien financier supplémentaire du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones de Santé Canada et de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2007). Les fonds ont servi à fournir des services communautaires aux parents avec enfants. Dans cette communauté, il était difficile pour les parents de concilier le maintien d'un emploi et l'éducation des enfants. Les fonds ont donc servi à la construction du Lennox Island Community Day Care Centre (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2007). Cet usage particulier du RPNE a permis de faire du bien-être des parents et des enfants une priorité et est devenu un pilier de la communauté. Il s'agit d'une étude de cas utile, car elle montre comment de petits projets peuvent être entièrement financés par des programmes de financement public.

La Samson Cree Nation (SCN) est une autre communauté qui a bénéficié du RPNE. C'est une Première Nation visée par le Traité no 6, située à moins de 100 kilomètres au sud d'Edmonton, en Alberta. La SCN n'avait pas d'accès de proximité aux services prénataux. Le RPNE, en collaboration avec Santé Canada, a versé 550 000 \$ à la communauté (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2007). L'objectif de ce financement était de limiter les déplacements des nouveaux parents en offrant un service sur la réserve qui permettrait de soutenir les jeunes familles. Ce petit établissement offre maintenant des cours sur le rôle parental, des coupons de nutrition, des séances d'information, des options de transport pour les parents qui ont besoin de services externes et des programmes de sensibilisation à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2007).

Bien que ce fonds soit axé sur la pauvreté chez les enfants, il constitue une option utile pour les Premières Nations qui souhaitent s'engager dans la construction de nouvelles communautés. Le RPNE présente de nombreux avantages, notamment celui d'avoir une portée assez large et d'être flexible quant aux initiatives

qu'il finance. Il est donc idéal pour soutenir les divers projets d'infrastructure à petite échelle nécessaires à la création de nouvelles communautés durables et saines. Les deux communautés ci-dessus qui ont bénéficié du RPNE n'étaient pas nouvelles; elles ont toutefois repéré une lacune dans leurs services et infrastructures actuels et ont utilisé le RPNE pour combler ce besoin.

Le dévouement du RPNE à la résolution et à la prévention des problèmes liés à la pauvreté des familles est également utile, car il existe de nombreux besoins en infrastructure à satisfaire dans les nouvelles constructions, mais qui ne sont peut-être pas aussi facilement financés par d'autres options de financement gouvernementales et non gouvernementales. Les garderies, par exemple, sont une forme d'infrastructure sociale qui peut être négligée dans les rapports et les documents, mais qui est fondamentale pour garantir la réussite des autres infrastructures et des éléments communautaires dans les nouvelles communautés. Les données du recensement révèlent que la population des Premières Nations, des Métis et des Inuits est jeune et en pleine croissance. Depuis 2006, la population autochtone a augmenté de 42,5 %, soit plus de quatre fois le taux de croissance de la population non autochtone (Statistique Canada, 2017). Ce financement améliore le bien-être des communautés et des jeunes, ce qui permet à cette population croissante de parents et de leurs enfants de participer plus pleinement aux aspects sociaux, économiques et culturels de la communauté (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2007). Cette option de financement particulière démontre que, même si les fonds gouvernementaux peuvent être considérés comme étant de nature plus traditionnelle, il existe des projets d'infrastructure plus petits dans les communautés nouvellement construites qui pourraient en bénéficier.

Utilisation de la communauté pour financer les projets d'infrastructures communautaires

Le financement participatif est un moyen de financement qui a gagné en popularité en Europe et, plus récemment, en Amérique du Nord. Aux États-Unis, les entrepreneurs et les nouvelles entreprises ont recours au financement participatif pour financer leurs idées commerciales et leurs prototypes. Cette popularité, et par la suite l'augmentation de l'attention médiatique qu'on lui accorde, a favorisé l'émergence du financement participatif au Canada³ (Nordicity, 2012).

Le financement participatif est « la collecte de fonds par de petites contributions du grand public en utilisant Internet et les médias sociaux » (Nordicity, 2012, 4). Ce concept est dérivé de la production participative, où une personne ou un projet sollicite de petites contributions de plusieurs parties. Bien que la plupart des gens soient conscients de l'utilisation du financement participatif dans les secteurs de la technologie et des médias, c'est le secteur à but non lucratif qui a été le premier à utiliser cette méthode. Aux États-Unis, les deux exemples les plus notables de résultats du financement participatif sont ceux de la campagne de secours aux sinistrés de l'ouragan Katrina et de la campagne électorale du premier mandat d'Obama (Nordicity, 2012).

Il existe trois modèles fondamentaux de financement participatif.

1. Le modèle par donation : Souvent appelé micropatronage, il s'agit d'une contribution financière à un bénéficiaire de la part d'une personne qui n'attend rien en retour.
2. Le modèle par prêt : Cela ressemble à des scénarios de prêt où des personnes prêtent de l'argent à un projet ou à une personne dans l'espoir qu'il sera remboursé. Ce retour peut prendre la forme d'un remboursement d'argent ou d'un accès avant la vente à un produit.
3. Le modèle par investissement : Il s'agit d'une option par laquelle ceux qui aident à financer le projet ou la personne reçoivent un retour sur investissement.

Dans la ville de New York, il y a un certain nombre de tunnels et de stations de métro abandonnés. En septembre 2011, les cofondateurs du projet, James Ramsey et Dan Barasch, ont présenté leur idée au conseil communautaire local. Ils voulaient transformer l'une des plus grandes stations et aires de revirement des trains abandonnées en un parc souterrain, le premier du genre (Global Infrastructure Hub, 2020). Malheureusement, la ville de New York n'a pas voulu financer le projet sans preuve de concept, car l'investissement était perçu comme risqué. Effectivement, l'évaluation coûterait 100 000 USD et le gouvernement ne voulait pas que les contribuables aient à payer la facture au cas où les résultats ne seraient pas positifs.

Les responsables du projet ont décidé de lancer une campagne de financement participatif sur Kickstarter. En utilisant un modèle de don et de prêt, la campagne a permis de récolter 155 000 dollars américains en deux mois. Les personnes ayant soutenu le projet ont été récompensées d'après les contributions qu'elles avaient promises. Par exemple, les promesses de dons supérieures à 5 000 USD leur permettraient d'offrir un terrarium lumineux dans le parc. Cet argent a été utilisé pour financer un modèle grandeur nature de la technologie nécessaire à l'éclairage du parc, ainsi que pour construire un parc vert d'accompagnement dans un entrepôt abandonné au-dessus du site prévu pour la partie souterraine (Global Infrastructure Hub, 2020).

Dans les deux premières semaines d'ouverture du modèle, 11 000 personnes l'ont visité, ce qui a offert la preuve de concept adéquate dont la ville avait besoin. En juin 2016, la ville de New York a apporté son soutien au parc souterrain. Elle a donné 80 millions de dollars américains pour l'extension du projet. Les fondateurs affirment que le projet visait à transformer « un terrain oublié en un espace public magique » (0:12s Lowline, s.d.). Depuis, le projet a remporté des prix en matière d'ingénierie, de paysage, de conception et d'éclairage. Son ouverture est prévue, en 2021 (Lowline, s.d.).

³ Selon le Fonds des médias du Canada, il existe près de 30 plateformes de financement participatif accessibles aux Canadiens (Fonds des médias du Canada, s.d.).



La Lowline de la ville de New York n'est qu'une des nombreuses campagnes de financement participatif réussies qui ont permis de financer des projets lorsque le financement et le soutien des administrations faisaient défaut. En 2013, le Tennessee a manqué de budget, ce qui allait empêcher d'affecter 75 000 USD pour l'installation de pistes cyclables très nécessaires à Memphis. Les dirigeants de la communauté de Memphis savaient que les financements et les subventions du gouvernement ne viendraient pas, et plutôt que de retarder davantage leur projet en soumettant des demandes à d'autres bailleurs de fonds, ils ont tenté le financement participatif. Ils ont utilisé loby (une autre plateforme de financement participatif) pour financer The Hampline, un projet d'espace public qui utilise des pistes cyclables pour relier de nombreux quartiers et aménagements populaires de la ville (Dale, 2014). Des villes du monde entier ont également fait appel au financement participatif pour des projets locaux. Des potagers sur les toits, des ponts piétonniers, des toboggans aquatiques dans les rues des villes, des pianos sur les trottoirs, des panneaux solaires, des installations artistiques, des centres communautaires, des piscines et des jardins communautaires ont tous été des exemples de projets entièrement financés par le financement participatif (Micheal et Goodinson, 2014).

Alors que les Premières Nations n'ont vraisemblablement pas encore connu l'élan des campagnes de financement participatif pour les projets d'infrastructure spécifiquement, elles en ont récolté les fruits d'autres manières. Sur Chuffed, une plateforme canadienne de financement participatif, il existe une section « autochtone » où sont collectés des fonds pour des causes autochtones. Plusieurs campagnes ont été menées afin de collecter des fonds pour financer des services juridiques destinés à protéger les personnes travaillant dans les descentes sur les terres Wet'suwet'en. Lors d'une campagne, 700 dollars ont été versés au fonds de défense juridique. Et plus de 13 000 \$ ont été collectés rien qu'en 2015 (Chuffed, s.d.).

Pour les Premières Nations qui cherchent à créer des communautés nouvelles, le financement participatif peut offrir un modèle de financement nouveau et innovant. Le financement participatif s'est révélé être une méthode de financement efficace, en particulier pour les projets pilotes, et présente de nombreux avantages. Ce mode de financement permet de promouvoir et de mesurer simultanément l'engagement

des citoyens. Un soutien financier important est un indicateur du soutien public d'un projet. Ce soutien peut convaincre le gouvernement d'adhérer au projet et d'également l'appuyer (Global Infrastructure Hub, 2020). Le financement participatif a également réduit les obstacles pour les responsables de projets qui ont besoin d'un financement et pour ceux qui veulent faire un don. Il encourage les personnes ordinaires qui souhaitent investir et participer au changement au niveau communautaire à le faire (Nordicity, 2012). Le financement participatif, selon Dale (2014), est un moyen de démocratiser le processus de don. Il permet aux gens de donner à des projets qu'ils jugent importants, mais qui ne sont peut-être pas jugés suffisamment importants dans les budgets gouvernementaux.

Bien que les initiatives de financement participatif qui aboutissent à des parcs souterrains et à des pistes cyclables ne soient pas le type d'infrastructure de base envisagé au balbutiement d'une communauté rurale nouvellement construite, l'infrastructure communautaire est quelque chose qui devrait être recherché à long terme. Les parcs et autres infrastructures profitent à la communauté en rassemblant les gens et en offrant des possibilités de partage culturel et d'éducation.

Le financement participatif a la capacité de garder les portes ouvertes, de propulser la planification des projets et d'offrir d'autres solutions aux structures de financement courantes au Canada. Les Premières Nations pourraient également utiliser cette méthode pour obtenir le soutien du public, gagner du temps pour négocier avec le gouvernement et d'autres partenaires, et rechercher des possibilités de financement supplémentaires (Pearson, 2015).

Défis et préoccupations concernant le financement des projets

Baird et Podlasly (2020) affirment que six facteurs clés expliquent la lenteur des progrès en matière d'infrastructures axées sur les Autochtones : le financement, la capacité, l'ampleur, les limites politiques, la compétence et les délais des projets. Les Premières Nations se plaignent depuis longtemps du manque d'accès et d'informations sur les options de financement pour la construction et l'entretien, ce qui fait que de nombreuses Premières Nations doivent se débrouiller seules, sans l'aide du gouvernement. L'ampleur des projets, notamment ceux d'infrastructure énergétique, rend difficile l'obtention d'un financement suffisant et empêche les bandes de payer de leur poche (Baird et Podlasly, 2020). Certaines bandes disposent d'autres formes de revenus autonomes qu'elles sont en mesure de réinvestir, mais les Premières Nations qui entreprennent un grand projet pour la première fois sont souvent laissées pour compte. Elles sont obligées de s'appuyer sur les revenus autonomes, dont elles ne disposent pas toujours.

Les limitations politiques sont un autre problème dominant qui affecte l'accès au financement des projets (Baird et Podlasly, 2020). La politique fédérale est établie de manière à soutenir largement les projets communautaires dans les réserves uniquement. Les projets qui soutiennent le développement économique se situent souvent en dehors de ces paramètres. Garcea (2004) a également reconnu que de nombreuses Premières Nations manquent de capacité fiscale. En d'autres termes, les Premières Nations peuvent être favorables à l'idée de projets d'infrastructures ou de communautés nouvelles, mais il est peu probable qu'elles disposent des ressources financières nécessaires pour acheter des terrains et développer des infrastructures.

Changer le jeu du financement: Recommandations

La réalité est que les Premières Nations disposent de nombreuses possibilités de financement. Mais lorsque l'accès au financement se heurte à tant d'obstacles, les Premières Nations doivent sans cesse compter sur les revenus autonomes. Et, comme le montrent de nombreuses études de cas, les revenus autonomes ne sont générés qu'après l'achèvement des projets initiaux. La croissance de la population autochtone ainsi que l'écart entre les populations autochtones et non autochtones exigent une action et un soutien opportuns pour minimiser les défis qui empêchent l'organisation efficace de projets. Cela conduit aux recommandations suivantes qui aideront les Premières Nations à accéder plus facilement au financement.

Le gouvernement fédéral doit faire des efforts à long terme pour passer à des modèles de financement pluriannuels afin de minimiser les obstacles associés à l'établissement de rapports.

Les chercheurs et les personnes sur le terrain ont formulé des recommandations intéressantes sur la façon dont les acteurs de la communauté pourraient améliorer la qualité des options de financement pour les Premières Nations et l'accès à ces options. Cela commence par le gouvernement. McKay et McCartney (2018) ont reconnu un écart considérable entre les institutions et les ressources de financement. Le financement et le soutien du gouvernement, qui sont principalement offerts par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada (SAC) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), reposent sur des demandes de financement annuelles, ce qui crée un sentiment d'instabilité et peut nuire aux projets des communautés nouvellement construites qui s'étalent sur une plus longue période. Le gouvernement devrait concevoir des options de financement améliorées qui répondent aux projets pluriannuels tout en faisant des compromis sur le nombre de demandes et de rapports.

Le gouvernement fédéral doit être prêt à verser des paiements uniques aux Premières Nations qui souhaitent créer de nouvelles communautés.

D'après certains des thèmes abordés dans un document publié plus tôt dans cette série, la recommandation la plus importante à donner ici est probablement que le gouvernement fédéral doit être préparé. Dans les années à venir, un plus grand nombre de Premières Nations vont demander au gouvernement un paiement unique pour aider au développement de nouvelles communautés. Chaque année, le gouvernement du Canada fournit en moyenne 1,2 milliard de dollars. Afin de répondre aux besoins en infrastructures, des investissements de 25 à 30 milliards de dollars sont nécessaires pour combler le déficit en infrastructures (Hobbs, 2019). Les financements publics sont trop souvent insuffisants. Les prochaines demandes de financement ponctuel des Premières Nations doivent être prises en compte et promues au niveau politique afin de garantir que ces nouvelles communautés très nécessaires soient lancées de manière efficace (Coates, 2022c).



Le gouvernement doit améliorer l'engagement de nation à nation pour discuter des solutions aux lacunes de financement.

Le gouvernement fédéral a fait des progrès ces dernières années pour améliorer la communication entre lui-même et les administrations des bandes d'un océan à l'autre. C'est une nécessité, mais elle ne peut être considérée comme une action ponctuelle. Cela demande un effort continu. Lorsque l'on examine certains des obstacles à l'accès au financement (rappel : financement, capacité, ampleur, limites politiques, compétence et délais des projets), il est évident qu'il existe un écart entre l'élaboration des politiques fédérales et les besoins des communautés. En particulier, le financement semble favoriser les projets dans les réserves, ce qui complique le financement des communautés nouvellement construites. Une publication de l'Institut des politiques du Nord (IPN) par McAuliffe (2021) met également en évidence des lacunes similaires, mais en ce qui concerne l'établissement des rapports. La Première Nation moyenne est censée soumettre 130 rapports par an, rien que pour avoir droit au financement de SAC. Les grands projets voient leurs structures de financement varier d'une année à l'autre, tandis que les petits projets se retrouvent avec moins d'options de financement. Si les administrations, fédérales ou de bande, ont les mêmes objectifs de réconciliation et d'autodétermination, alors le gouvernement fédéral doit rencontrer les bandes à mi-chemin. Les atouts uniques des communautés autochtones doivent être reconnus plus largement, et ces dernières doivent être consultées si et quand les mécanismes de financement sont réimaginés. Les Premières Nations sont les parties qui souffrent des lacunes dans le financement des projets, et des lacunes dans la socioéconomie globale de la société canadienne. Il est possible d'y remédier en établissant un dialogue et une entente améliorés et continus entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations des régions du nord, du centre et de l'ouest de l'Ontario. Cela doit se faire ensemble et en réévaluant le cadre actuel de financement. Les voix des Premières Nations seront entendues grâce à l'amélioration des possibilités de participation.

Le gouvernement doit concevoir une ressource en ligne complète pour représenter tous les modèles de financement disponibles pour les Premières Nations qui contiennent toutes les informations pertinentes.

L'une des limites et l'un des obstacles rencontrés par cette recherche sont le manque général d'informations et d'outils détaillés et facilement accessibles sur les mécanismes de financement qui soutiennent les projets des Premières Nations. Le gouvernement de l'Ontario dispose d'un site Web qui répertorie les options de financement du gouvernement pour le développement économique autochtone et, jusqu'à présent, il semble que ce soit l'une des ressources les plus efficaces. Mais il ne contient pas d'informations importantes sur les exigences en matière de rapports, les délais de demande et d'autres paramètres. Les liens externes laissent également beaucoup à désirer. En faisant des recherches, il est apparu que le moyen le plus efficace de trouver des sources de financement à analyser était le bouche-à-oreille. Ce système n'est guère efficace et doit être amélioré.

L'une des façons dont le gouvernement peut et doit améliorer l'accès à l'information sur le financement, est de concevoir une ressource en ligne qui contienne tous les détails nécessaires sur les options de financement disponibles, pour différents projets. Un « guichet unique » divisible en fonction d'une série de filtres tels que la province/le territoire, le type de projet (logement, infrastructure, entreprise, communautés nouvellement construites, réserves urbaines, etc.), les montants de financement et d'autres filtres, permettrait de rationaliser le processus de recherche. Les communautés et les bandes devraient avoir la possibilité d'accéder à une base de données publique ou à un site Web où toutes les options de financement sont répertoriées. En outre, cette ressource devrait presque éliminer l'utilisation de liens externes lorsque cela est possible. Il faut préciser dès le départ le type de prêt (remboursable et non remboursable). Il serait également utile de fournir de brèves études de cas sur chaque option de financement où les communautés des Premières Nations ont réussi. Cela permettrait de promouvoir le dialogue entre les communautés pour discuter des meilleures pratiques, et de minimiser les obstacles inutiles lorsque la confidentialité n'est pas une exigence.

Bien que cette recommandation n'améliore peut-être pas la qualité d'un mécanisme de financement, elle peut améliorer la façon dont les Premières Nations ont accès à l'information pour qu'elles puissent étudier et évaluer efficacement leurs options. La mise au point d'une ressource complète et approfondie présentant les options de financement autochtone parmi tous les donateurs gouvernementaux et non gouvernementaux serait un changement souhaitable pour les chercheurs et les personnes à la recherche de financement. Elle éliminerait les formalités administratives et rendrait les informations publiques beaucoup plus accessibles.

Le gouvernement doit reconsidérer la Loi sur la transparence financière des Premières Nations (LTFPN), y compris les personnes qu'elle vise à servir, et ses résultats logiques.

En 2013, la Loi sur la transparence financière des Premières Nations (LTFPN) est entrée en vigueur, obligeant les bandes à rendre publics leurs états financiers vérifiés et leurs salaires (Bains et Ishkanian, 2016). Cette loi a suscité une certaine résistance et peut être considérée comme un moyen de contrôler davantage la gouvernance des Premières Nations. Les Premières Nations ont fourni ces renseignements; toutefois, la Loi n'exige que des ventilations financières globales pour les Premières Nations, et non pour les réserves individuelles. Il est donc quasiment impossible de savoir quel financement a été appliqué à quels projets d'infrastructure précis. De plus, la LTFPN ne rendait public que le financement fédéral que reçoivent les Premières Nations et les informations sur les autres sources de financement étaient limitées, voire inexistantes (Affaires autochtones et du Nord Canada, s.d.). Enfin, les états du résultat diffèrent également entre les Premières Nations. L'uniformité n'est pas présente, ce qui rend la collecte de données difficile, et les autres Premières Nations doivent se fier à des détails minimaux. Cela suggère que la LTFPN ne sert peut-être pas les communautés. Ce point doit être pris au sérieux sur le plan politique si le gouvernement fédéral souhaite améliorer l'expérience des Premières Nations et de leurs projets.

Les Premières Nations doivent utiliser des solutions propres à chaque cas comme modèles pour le développement futur.

Bien que ce soit aux gouvernements qu'il incombe de régler les problèmes de financement des projets des Premières Nations, des suggestions devraient être formulées à l'intention des Premières Nations elles-mêmes. Le Canada est tombé dans la solution « universelle » lorsqu'il s'agit des enjeux autochtones, mais les Premières Nations qui cherchent à résoudre des problèmes peuvent éviter ce discours en imitant des solutions propres à chaque cas lors de l'élaboration de propositions de projets (Baird et Podlasly, 2020, sec. 5). La meilleure façon de développer de nouvelles communautés est peut-être d'utiliser les modèles de financement novateurs et stratégiques avec lesquels d'autres Premières Nations ont réussi. Par exemple, les Premières Nations des régions du nord, du centre et de l'ouest de l'Ontario qui disposent de fonds de règlement ou de droits issus de traités peuvent s'en servir comme point de départ. Il est également possible d'obtenir des fonds pour se joindre à d'autres projets ou les mettre en œuvre, ce qui pourrait permettre d'obtenir des revenus autonomes à réinvestir. L'examen des cas de réussite dans d'autres régions et l'apprentissage de leurs succès et de leurs lacunes constituent une première étape pour le développement de la planification dans le Nord.

Les Premières Nations doivent être prêtes à recourir à des approches de financement hybrides où une combinaison de fonds gouvernementaux, de fonds d'entreprise et de revenus autonomes est utilisée.

Lorsque l'on examine les options de financement des infrastructures, il est évident que la plupart des Premières Nations s'appuient sur des approches plus innovantes pour financer le développement. La PBCN a initialement utilisé un règlement et des droits fonciers pour avoir accès à une parcelle de terrain. Puis elle y a placé un lotissement commercial, ce qui a créé des revenus autonomes. Ce sont ces fonds que la PBCN est en mesure de réinvestir dans les infrastructures, comme celles des communautés nouvellement construites (CNCBC, 2015). Dans la deuxième section, où il était question de projets d'infrastructure plus importants, les Premières Nations ont également utilisé une approche hybride. La GBFN a eu recours à un PPP pour participer à un projet de microréseau, mais pour sa part, elle a utilisé divers fonds gouvernementaux (Première Nation Gull Bay, s.d.). Et bien sûr, l'utilisation d'un mécanisme de financement plus récent, tel que le financement participatif, serait une autre option pour une méthode de financement innovante qui pourrait devoir se superposer aux mécanismes de financement du gouvernement et des entreprises.

Certaines Premières Nations ont également la possibilité d'utiliser uniquement le financement des gouvernements fédéral et provincial. Dans la dernière section, le RPNE a été présenté comme une option. Les deux exemples, celui de la garderie et celui du service de santé, étaient toutefois des projets beaucoup plus modestes. Ces deux types d'infrastructures communautaires sont nécessaires dans les communautés nouvellement construites, mais sont plus simples à obtenir. Le RPNE a fourni 30 000 \$ pour la création d'une garderie pour l'île Lennox et 550 000 \$ pour un type de service de santé (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2007). Il est important de se rappeler, cependant, que si ce sont exclusivement des fonds gouvernementaux qui ont financé ces projets d'infrastructures communautaires, chacun d'entre eux s'est appuyé sur différentes sources de financement gouvernementales.



Remarques finales

Différents chercheurs s'accordent à dire qu'une approche « universelle » pour résoudre les enjeux autochtones est inadéquate et ne sert pas les communautés autochtones (Baird et Podlasly, 2020). Ce rapport présente des modèles de financement innovants et traditionnels utilisés par plusieurs communautés et projets. Les DFIT et les règlements ont été utilisés pour l'achat et le développement des terres. Ces investissements ont ensuite débouché sur des entreprises commerciales qui ont généré des revenus autonomes supplémentaires à réinvestir. Des approches hybrides ont également été adoptées, notamment les différentes façons dont les PPP ont été adaptés pour financer des projets. Le financement public reste une option, soit pour encourager les options privées, soit comme source exclusive de revenus. Le financement participatif, à l'ère de l'Internet, offre désormais une option viable pour les petits projets ou les initiatives pilotes ou de planification. La clé, ce sont les options. Les Premières Nations doivent s'y ouvrir, et les gouvernements fédéral et provinciaux doivent éliminer les obstacles qui les limitent.

Références

- « Tsawwassen First Nation Final Agreement: Implementation Report 2011-2012 ». https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/agreements/tfn_tripartite_2011-12_eng_fnl-issn-web.pdf.
- AFOA. 2016. « Peter Ballantyne Cree Nation : Human Resources and Accounting/Finance ». Consulté le 18 février 2021. [https://www.afoask.ca/ckfinder/userfiles/files/AFOA%20Presentation-Nov-17\(2\).pdf](https://www.afoask.ca/ckfinder/userfiles/files/AFOA%20Presentation-Nov-17(2).pdf)
- Associated Engineering. 2021. « Tsawwassen First Nation Sewage Treatment Plant ». Consulté le 25 janvier 2021. <https://www.ae.ca/projects/details/tsawwassen-first-nation-sewage-treatment-plant>.
- Bains, Ravina et Kayla Ishanian. 2016. « Government Spending and Own-Source Revenues for Canada's Aboriginals: A comparative Analysis ». Consulté le 18 novembre 2020. <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/government-spending-and-own-source-revenue-for-canadas-aboriginals.pdf>.
- Baird, Kim et Mark Podlasly. 2020. « The Opportunity for Indigenous Infrastructure », Public Policy Forum, 3 septembre 2020. À consulter en ligne à l'adresse <https://ppforum.ca/publications/the-opportunity-for-indigenous-infrastructure/>.
- Baker, Rafferty. 2016. « Tsawwassen First Nation completes \$27 million sewage plant », CBC News, 17 mars 2016. <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/tsawwassen-first-nation-completes-27-million-sewage-plant-1.3496718>
- Bennet, Nelson. 2016. « Billion-dollar investment reflects business success of Tsawwassen treaty », BIV, 5 avril 2016. <https://biv.com/article/2016/04/billion-dollar-investment-reflects-business-success>.
- Canada Media Fund. s.d. « Crowdfunding Platforms Accessible to Canadians ». Consulté le 10 novembre 2021. <https://cmf-fmc.ca/now-next/directories/crowdfunding-platforms/>.
- Sénat canadien. 2015. La situation du logement dans les Premières nations : Défis et réussites, Publié en avril 2015. Consulté le 15 novembre 2020. <https://sencanada.ca/content/sen/Committee/412/appa/rep/rep08feb15b-f.pdf>.
- Centre for the North au Conference Board du Canada. 2014. « Study of Addressing the Infrastructure Needs of Northern Aboriginal Communities ». Consulté le 15 novembre 2020. <http://www.naedb-cndea.com/reports/northern-infrastructure-report.pdf>.
- Centre for the North au Conference Board du Canada. 2015. « Improving the Economic Success of Urban Additions to Reserves ». Consulté le 15 novembre 2020. <http://www.naedb-cndea.com/reports/improving-the-economic-success-of-urban-atr.pdf>.
- Chuffed. s.d. « Indigenous ». Consulté le 30 avril 2021. <https://chuffed.org/search/indigenous%20canada>.
- Université Concordia/CTV Montreal. s.d. « From Shore to Sky: A Reconciliation Story », Consulté le 29 janvier 2021. <https://montreal.ctvnews.ca/from-shore-to-sky-a-reconciliation-story>.
- Coates, Ken. 2022a. « Un bref historique et une vision future potentielle pour les ajouts aux réserves Série sur la Reconstruction de la Nation, Volume 2 ». Institut des politiques du nord: Thunder Bay, ON.
- Coates, Ken. 2022b. « Réserves urbaines dans le contexte de la prospérité durable des Premières nations Série sur la Reconstruction de la Nation, Volume 3 ». Institut des politiques du nord: Thunder Bay, ON.
- Coates, Ken. 2022c. « Financement de l'autonomie: Limites et possibilités des mécanismes de financement existants Série sur la Reconstruction de la Nation, Volume 5 ». Institut des politiques du nord: Thunder Bay, ON.
- Collin, Dominique et Michael L. Rice. "Evening the Odds : Giving Indigenous Ventures Access to the Full Financial Toolkit ". Ottawa, ON : Institut Macdonald-Laurier. https://macdonaldlaurier.ca/files/pdf/MLI_IndigenousCapital_F.pdf.
- Dale, Brady. 2014. « Crowdfunded Parks Are Coming and That Isn't a Bad Thing ». Next City, 20 novembre 2014. <https://nextcity.org/daily/entry/in-public-crowdfunding-parks>.
- Daniels, Ernie. "Une meilleure façon pour le Canada de combler l'écart d'infrastructure avec les Premières Nations". The Globe and Mail, 28 novembre 2020. https://www.fnfa.ca/wp-content/uploads/2020/11/FNFA_op_ed-Nov_28_2020GandM_FNFA_ENG.pdf.
- Daniels, Ernie. "Le carburant diesel pourrait être remplacé plus rapidement pour les communautés indigènes grâce à la monétisation". Options politiques. 13 janvier 2022. Consulté le 20 janvier, <https://policyoptions.irpp.org/magazines/january-2022/diesel-fuel-could-be-replaced-quicker-for-indigenous-communities-through-monetization/>.

- Esquega, AJ. 2019. « Community micro grid project now online », Ontario Power Generation. Consulté le 25 janvier 2021. https://www.opg.com/media_release/community-micro-grid-project-now-online/.
- Fédération canadienne des municipalités. s.d. « Ressources financières Premières nations - municipalités ». Consulté le 8 janvier 2021. <https://fcm.ca/fr/ressources/idec/ressources-financieres>.
- Conseil de gestion financière. s.d. « À propos de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations (LGF) ». Consulté le 11 janvier 2020. <https://fnfmb.com/fr/propos-du-cgf/propos-de-la-lgf>.
- L'Autorité financière des Premières Nations. s.d. « FNFA ». <https://www.fnfa.ca/fr/fnfa/>.
- Institut des infrastructures des Premières Nations. s.d. « Appuyer les Premières Nations ». Consulté le 5 janvier 2020. <http://fnii.ca/home-fr/>.
- Coalition des Premières Nations pour les grands projets. 2020. « Indigenous Ownership of Electricity Infrastructure: A Case Study ». Consulté le 1er février 2021. https://www.acec.ca/files/source/2020/FNMPC_Indigenous_Electricity_Infrastructure_Paper_May_2020.pdf
- Garcea, Joseph. 2004. « Residential Urban Reserves: Issues and Options for Providing Adequate and Affordable Housing », Thèse de doctorat, Université de la Saskatchewan.
- Global Infrastructure Hub. 2020. « Piloting an underground park project through Kickstarter ». Publié le 5 novembre 2020. <https://www.gihub.org/resources/showcase-projects/piloting-an-underground-park-project-through-kickstarter/>.
- Gouvernement du Canada. 2016a. « Affaires autochtones et du Nord Canada ». Consulté le 11 janvier 2021. <https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord.html>.
- Gouvernement du Canada. 2016b. « Revenus autonomes des groupes autonomes ». Consulté le 23 février 2021. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1354117773784/1539869378991>
- Gouvernement du Canada. 2017. « FedNor : À propos de nous ». Consulté le 12 janvier 2021. https://fednor.gc.ca/eic/site/fednor-fednor.nsf/fra/h_fn01459.html.
- Gouvernement du Canada. 2019a. « Projet de microréseau pour compenser la consommation de diesel de la Première Nation Gull Bay ». Consulté le 29 janvier 2021. <https://www.rncan.gc.ca/science-et-donnees/financement-et-partenariats/occasions-de-financement/investissements-actuels/projet-de-microreseau-pour-compenser-la-consommation-de-diesel-de-la-premiere-nation-gull-bay/22302>.
- Gouvernement du Canada. 2019b. « Programme de développement du Nord de l'Ontario (PDNO) ». Consulté le 11 janvier 2021. https://fednor.gc.ca/eic/site/fednor-fednor.nsf/fra/h_fn03906.html.
- Gouvernement du Canada. 2021. « Initiative de revenus autonomes dans les communautés autochtones ». Consulté le 7 juillet 2021. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1623255117700/1623255147941>.
- Gouvernement de l'Ontario. 2014. « Financement du développement économique autochtone ». Consulté le 8 janvier 2021. <https://www.ontario.ca/fr/page/financement-du-developpement-economique-autochtone>.
- Gouvernement de l'Ontario. 2019. « L'Ontario investit dans le développement économique pour les Autochtones dans l'ensemble de la province ». Consulté le 11 janvier 2021. <https://news.ontario.ca/fr/release/54687/lontario-investit-dans-le-developpement-economique-pour-les-autochtones-dans-lensemble-de-la-province>.
- Première Nation Gull Bay, s.d. « Mashkawiziwin Energy ». Consulté le 25 janvier 2021. <http://www.gullbayfirstnation.com/mashkawiziwin-energy/>.
- Hobbs, Steven. 2019. « The State of First Nations Infrastructure », Le Conseil Canadien pour les Partenariats Public-Privé. Présenté le 5 mars 2019. <https://static1.squarespace.com/static/5849b10dbe659445e02e6e55/t/5c8bf00aee6eb03e71a41003/1552674843591/The+State+of+First+Nations+Infrastructure++Canadian+Council+for+Public-Private+Partnerships.pdf>.
- Affaires autochtones et du Nord Canada. 2007. « Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) chez les Premières Nations », Gouvernement du Canada. https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/dam-inter-hq/staging/texte-text/nbrg_1100100011750_fra.pdf.
- Affaires autochtones et du Nord Canada. s.d. « Recherche par Loi sur la transparence financière des Premières Nations (LTFPN) ». Consulté le 10 janvier 2020. <https://fnp-ppn.aadnc-aandc.gc.ca/fnp/Main/Search/SearchFF.aspx?lang=fra>.
- Lowline. s.d. « About/Project ». Consulté le 7 mai 2021. <http://thelowline.org/about/project/>.
- Maclaren, Oliver. s.d. « The positive legacy of Ontario's Aboriginal Loan Guarantee Program », Olthuis Kleer Townshend LLP. Consulté le 11

- janvier 2021. <https://www.oktflaw.com/positive-legacy-ontarios-aboriginal-loan-guarantee-program/>.
- Maple Reinders. s.d. « Tsawwassen Sanitary Sewage Treatment Plant ». Consulté le 25 janvier 2021. <https://www.maple.ca/projects/tsawwassen-sstp-db/>.
- McNaughton, Nerissa. 2019. « Indigenous Communities Acquire 40 Per Cent Interest in Alberta Powerline », Business in Edmonton, 29 novembre 2019. <https://businessinedmonton.com/month-and-year/december-2019/indigenous-communities-acquire-40-per-cent-interest-in-alberta-powerline/>.
- Michael, Chris et Elena Goodinson. 2014. « We built this city: the smartest urban crowdfunding projects- in pictures », The Guardian, 28 avril 2014. À consulter en ligne à l'adresse <https://www.theguardian.com/cities/gallery/2014/apr/28/crowdfunding-we-built-this-city-the-smartest-urban-projects-in-pictures>.
- NextBridge Infrastructure. 2020. « Newsletter : East-West Tie Transmission Project ». Consulté le 1er février 2021. [https://www.nextbridge.ca/~media/Microsites/Nextbridge/Documents/EWT_Newsletter_Winter_2020.pdf?la=en](https://www.nextbridge.ca/~/media/Microsites/Nextbridge/Documents/EWT_Newsletter_Winter_2020.pdf?la=en)
- Nordicity. Août 2012. « Crowdfunding in a Canadian Context: Exploring the potential of crowdfunding in the creative content industries ». http://www.artresources.org/etatsgeneraux/CMF_SociofinancementAnglais.pdf.
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. s.d. « En bref ». Consulté le 11 janvier 2021. <https://nohfc.ca/fr/pages/about-us>.
- Ontario Business Grants. s.d. « Northern Community Capacity Building Program- Partnership Projects- NOHFC ». Consulté le 11 janvier 2021. <https://ontariobusinessgrants.com/grants/nohfc-northern-community-capacity-building-program-partnership-projects/#:~:text=The%20Northern%20Community%20Capacity%20Building,lesser%20of%2075%25%20or%20%2450%2C000>.
- Ontario Financing Authority. s.d. « Overview of the Aboriginal Loan Guarantee Program (ALGP) », Gouvernement de l'Ontario. Consulté le 11 janvier 2020. <https://www.ofina.on.ca/algp/program/overview.htm>.
- Osler, Will et Luke Morrison. 2019. « Indigenous Ownership in Energy Infrastructure », Bennett Jones. Publié le 23 novembre 2019. <https://www.bennettjones.com/Blogs-Section/Indigenous-Ownership-in-Energy-Infrastructure>.
- P3's : COMBLER LE DÉFICIT D'INFRASTRUCTURE DES PREMIÈRES NATIONS. Toronto : Le Conseil canadien des partenariats public-privé, 2016. https://www.pppcouncil.ca/web/pdf/first_nations_p3_report.pdf.
- Pearson, Luke. 2015. « Crowdfunding the Gap », IndigenousX. <https://indigenousx.com.au/crowdfunding-the-gap/>.
- Poholka, Holli. 2016. « First Nation Successes: Developing Urban Reserves in Canada », Thèse de maîtrise en urbanisme, Queens University.
- Richards, John. 2015. CD Howe Institute. Commentaire no 437. « First Nations Own-Source Revenue: How is the Money Spent? ». https://dev.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/Commentary_437.pdf.
- Romoff, Mark. 2018. « The Next Wave of Innovation in Canadian Infrastructure », The Canadian Council for Public-Private Sponsorships. Consulté le 1er février 2021. http://www.pnwer.org/uploads/2/3/2/9/23295822/2018_mark_romoff_-_thursday_breakfast.pdf.
- Statistique Canada. 2017. « Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016 ». Consulté le 5 décembre 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>.
- Statsna, Kazi. 2011. « Shacks and slop pails: infrastructure crisis on native reserves », CBC News, 26 novembre 2011. <https://www.cbc.ca/news/canada/shacks-and-slop-pails-infrastructure-crisis-on-native-reserves-1.1004957>.
- Stefanovich, Olivia. 2020. « Indigenous Services minister acknowledges Liberals won't meet promised drinking water target », CBC News, 2 décembre 2020. <https://www.cbc.ca/news/politics/indigenous-services-minister-drinking-water-target-1.5824614>.
- The First Nations Major Projects Coalition. 2020. « FNMPCC ». <https://www.fnmpc.ca/>.
- World Bank Group. 2016. « Main Financing Mechanisms for Infrastructure Projects ». Dernière mise à jour le 6 septembre 2016. <https://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/financing/mechanisms>

Annexe

Liste des abréviations

AADNC – Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

ALGP – Aboriginal Loan Guarantee Program

AR – Ajouts aux réserves

BIC – Banque de l'infrastructure du Canada

SCHL – Société canadienne d'hypothèques et de logement

EWT – East-West Transmission Line

LGFP – Loi sur la gestion des finances publiques

CGF – Conseil de gestion financière

AFPN – Autorité financière des Premières Nations

LTFPN – Loi sur la transparence financière des Premières Nations

TPSPN – Taxe sur les produits et services des Premières Nations

IIPN – Institut des infrastructures des Premières Nations

FNMPC – First Nations Major Projects Coalition

CFPN – Commission de la fiscalité des Premières Nations

LAAA – Programme Logements adaptés : aînés autonomes

GBFN – Première Nation Gull Bay

ICCGP – Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones

ICEP – Processus de planification de l'énergie propre autochtone

FDEA – Fonds de développement économique pour les Autochtones

AANC – Affaires autochtones et du Nord Canada

SAC – Services aux Autochtones Canada

KFN – Première Nation Kahkewistahaw

KZA – Kiashke Zaaging Anishinaabek

LPFN – Première Nation Long Plain

MDLP – Ma'iingan Development LP

MLCN – Nation crie de Muskeg Lake

PE – Protocole d'entente

CNDEA – Conseil national de développement économique des Autochtones

PDNO – Programme de développement du Nord de l'Ontario

SGFPNO – Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

IPN – Institut des politiques du Nord

NRF – Fonds pour les nouvelles relations

OFA – Ontario Financing Authority

OPG – Ontario Power Generation

OSR – Revenus autonomes

PBCN – Nation crie de Peter Ballantyne

PFN – Première Nation Piapot

PPP – Partenariat public-privé

PAREL – Programme d'aide à la remise en état des logements

SPV – Véhicule de projet spécialement créé

TFN – Première Nation Tsawwassen

DFIT – Droits fonciers issus de traités

Tableau 1 : Réserve indienne Chief Joseph Custer 201				
Type d'avantages	Avantages			
	Membres des Premières Nations	Citoyens hors réserve	Première Nation (dans son ensemble ou conseil) (par année)	Municipalité hôte (par année)
Économiques	93 emplois occupés par des membres de la Première Nation	309 emplois occupés par des résidents de Prince Albert		2,3 millions de dollars en exemptions fiscales dépensés à Prince Albert
Fiscaux			Bénéfices limités générés par la taxe sur la consommation d'alcool	- Frais de service - 348 000 \$ d'impôts fonciers payés à Prince Albert

*Ce tableau et les suivants présentent une ventilation des avantages retirés par les membres de la Première Nation, les citoyens hors réserve, le gouvernement de la Première Nation et la municipalité hôte. Les avantages fiscaux pour les membres des Premières Nations et les citoyens hors réserve, ainsi que les avantages économiques pour le conseil des Premières Nations n'ont pas été déterminés dans le rapport.

Tableau 2 : Projet de microréseau de la Première Nation Gull Bay	
Type d'avantages	Avantages
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion de KZA à une source d'énergie non-diesel • Plus de 20 ans de revenus pour les Premières Nations
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • 25 % de diesel en moins par an, d'où une réduction des émissions de CO₂
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats renforcés • Possibilité d'expansions ultérieures

*Ce tableau présente une ventilation des avantages obtenus ou attendus du projet.

Tableau 3 : Station de traitement des eaux usées de la Première Nation Tsawwassen	
Type d'avantages	Avantages
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus autonomes importants pour la Première Nation Tsawwassen • Assiette fiscale pour la construction • Création d'emplois
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • * Des avantages environnementaux n'ont pas été déterminés.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • 2,5 millions de dollars pour contribuer à combler les lacunes en infrastructures • Soutient indirectement d'autres développements qui génèrent des revenus importants grâce aux taxes foncières et à la location.

*Ce tableau présente une ventilation des avantages obtenus ou attendus du projet.

À propos de l'Institut des politiques du Nord

L'Institut des politiques du Nord est le groupe de réflexion indépendant et fondé sur des preuves. Nous effectuons des recherches, analysons des données et diffusons des idées. Notre mission est d'améliorer la capacité du Nord de l'Ontario à prendre la tête des politiques socio-économiques qui ont un impact sur nos communautés, notre province, notre pays et notre monde.

Nous croyons au partenariat, à la collaboration, à la communication et à la coopération. Notre équipe s'efforce d'effectuer des recherches inclusives qui impliquent une large participation et fournissent des recommandations pour des actions spécifiques et mesurables. Notre succès dépend de nos partenariats avec d'autres entités basées dans le Nord de l'Ontario ou passionnées par cette région.

Nos bureaux permanents sont situés à Thunder Bay, Sudbury et Kirkland Lake. Pendant les mois d'été, nous avons des bureaux satellites dans d'autres régions du Nord de l'Ontario où travaillent des équipes de stagiaires d'Expérience Nord. Ces stages sont des étudiants universitaires et collégiaux qui travaillent dans votre communauté sur des questions importantes pour vous et vos voisins.

Recherche connexe

**La chasse au papier: Formes plu La
chasse au papier: Formes plutôt
que fonctions dans l'administration
des Premières nations**
Caitlin McAuliffe

**Leçons du Yukon pour le Nord de
l'Ontario? Les Premières nations,
le tourisme et le développement
économique régional**
Justin Ferbey

**Place à la croissance:
Pratiques exemplaires pour le
développement économique
régional communautaire dans le
Nord de l'Ontario**
Jamie McIntyre

**Reconstruire les Premières Nations
par une prospérité durable; la série
sur la reconstruction de la nation**
Divers auteurs

Pour rester en contact ou vous impliquer, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:

info@northernpolicy.ca

www.northernpolicy.ca





NORTHERN

northernpolicy.ca